

Ham 2018

Le bulletin d'information de la commune de Ham-sous-Varsberg

Championne d'Agility



Michelle Weber et sa chienne Hindi, du club canin, sont championnes d'agility. Au dernier championnat du monde en Suède, Michelle s'est distinguée en devenant la meilleure Française.

Marché de Noël : 6 associations créent l'événement

Six associations hamoises (Amis de Lussac, Club « Les poches percées », Cercle des Arts Martiaux, Club Canin, RCC Ham et l'UNP de Ham) ont organisé, en partenariat avec la commune, un marché de Noël inter-associatif sur la place Armand Gambs. 1^{er} essai, 1^{er} succès.



Le service technique, inauguré !

Après 2 ans et demi de travaux, le nouveau service technique a été inauguré par Claude Dulamon sous-Préfet de Forbach, Jean-Marie Mizon sénateur et président des maires ruraux de Moselle, Jean-Paul Dastillung vice-président du CD et président de la CCW, André Boucher et Thierry Hory conseillers régionaux, Ginette Magras conseillère départementale et Valentin Beck maire de Ham, en présence de quelque 80 invités, le 15 septembre.



Sommaire

Mot du Maire.....	3
Délibérations du Conseil Municipal.....	4
Finances.....	10
Événements.....	12
Environnement.....	22
Embellissement.....	23
Sécurité.....	24
Travaux.....	25
Vie associative - Calendrier des manifestations.....	27
Vie sociale.....	34
Vie scolaire.....	36
Prestations de services.....	38
Histoire.....	39
Administratif.....	42
Guide des services.....	44
État Civil.....	46
Vœux aux habitants.....	48

Bulletin municipal de la ville de Ham-sous-Varsberg
3 rue du Ruisseau 57 880 Ham-sous-Varsberg
Téléphone : 03 87 29 86 90
Internet : www.hamsousvarsberg.fr



Le comité de rédaction

Directeur de la publication et Rédacteur en chef : Valentin Beck
Rédacteur en chef adjoint et relations avec l'agence de communication : Michel Amella
Ont contribué à la rédaction : Denis Bayart, Denis Carmagnani, Joseph Rondini, Joseph Reslinger, Christine Thil.

Tiré à 1 550 exemplaires, sur papier recyclé.
Agence Synchro (Porcellette) - www.studio-synchro.fr

Un grand merci à nos fidèles photographes Joseph Rondini, Joseph Reslinger, Denis Carmagnani et Didier Reslinger, mais aussi à ceux qui ont bien voulu contribuer exceptionnellement à ce numéro comme, par exemple, notre correspondant du Républicain lorrain Philippe Clémence et le maire honoraire Guido Boutter.

Merci aussi à tous les annonceurs qui ont permis de réduire la facture de ce bulletin.

SNACK CHEZ BÉA

5, RUE DE CREUTZWALD
FACE À L'ÉCOLE DES GENÈTS
HAM-SOUS-VARSBERG
06 16 44 16 68

Horaires d'hiver
Ouvert de 11h à 14h30 et de 17h30 à 21h
Horaires d'été
Ouvert de 11h à 15h et de 17h30 à 22h
Fermé le samedi soir, jours fériés et dimanche toute la journée



Wirrig Gestion

Gestion Locative - Transactions
Syndic de Copropriété

Gérante : Vanessa Rayer
133, rue de Ham - 57880 Ham-sous-Varsberg
Tél. : 03 87 93 15 16 - Fax : 03 87 93 15 17
Mobile : 06 10 76 67 20 - wirrig.gestion@orange.fr

Retrouvez nos annonces immobilières sur :
www.immo-lorraine-wirrig-gestion.fr

VANI Roland

Maître menuisier
Maison fondée par André Vani en 1959

menuiserie
ébénisterie
agencements

Le Spécialiste du Bois

Exposition - Atelier :
3, rue de Boulay
57880 HAM-SOUS-VARSBERG
Bureau :
25, rue de Boulay
57880 HAM-SOUS-VARSBERG

Tél. (33) 03 87 93 06 06
Fax (33) 03 87 93 30 35
www.vani.fr - vani@netcourrier.com

Folie Fleurs

Du mardi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 19h
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Dimanche de 9h à 12h
Fermé le lundi

Livraison à domicile

Commandez par €
Réglez par €



Toutes compositions florales
131, rue de Ham - 57880 HAM SOUS VARSBERG
Tél. & Fax : 03 87 90 17 79

Ham a la cote ; ce sont les notaires et agents immobiliers qui le disent

Une démographie qui progresse, un tissu associatif dynamique, un lotissement en cours de lancement et un second périscolaire dans les cartons : pas de doute, la commune de Ham-sous-Varsberg (2862 habitants) est attractive, même si tout n'est pas rose.



« Avec l'intérêt général comme boussole, nous ne pouvons pas faire fausse route »

Mes chers concitoyens,

Ham-sous-Varsberg a, sans conteste, évolué. Citons 10 réalisations significatives : giratoire, place Armand Gambis, mairie, gymnase, salle socioculturelle, périscolaire, sentier du marais, voirie (rues de l'Église, de la Gare, Chemin de vie, parkings des 4 établissements et du cimetière, plusieurs centaines de mètres de trottoirs), service technique et lotissement Lorraine (planifié). Force est de constater que les membres des équipes municipales de 2008 à 2018, appuyés par le personnel communal et reprenant le relais des conseils municipaux précédents, ont accompli - en une seule décennie - un travail d'intérêt général qui ne peut laisser personne indifférent.

Mais tout n'est pas rose. La sécurité routière, par exemple, s'est dégradée. Des décisions ont été prises en ce sens, fin d'année, au sein des assemblées délibérantes. Au-delà d'un audit et d'un renforcement des patrouilles de gendarmerie demandés à Mme le sous-préfet, la commune s'appuiera sur une étude globale à réaliser par Matec pour demander les subventions nécessaires à la réalisation d'aménagements « anti-vitesse » en commençant par les rues de Porcelette, de la Gare et de Guerting, où le trafic est le plus problématique. Les travaux ne pourront se faire que par tranches, considérant que le coût d'un plateau surélevé est estimé à 15000 €, qu'il y a 21,5 kilomètres de voirie et 7 entrées/sorties à traiter.

Des cambriolages et des actes de vandalisme nous ont conduit à adhérer au dispositif « Participation citoyenne », avec la collaboration active de 18 référents représentant tous les quartiers de la ville, et à installer un portail automatisé au complexe sportif Joseph Albrecht près du service technique.

Enfin, côté finances, les subventions ne sont plus ce qu'elles étaient, et les dotations de l'État se sont fortement réduites. Les temps sont durs, mais Ham-sous-Varsberg s'en sort plutôt bien. La commune continue à être accueillante, chaleureuse, animée, grâce à une forte volonté de la

municipalité à soutenir les organisateurs d'événements socioculturels (expositions, pièces de théâtre, repas dansants, concerts), d'opérations caritatives, du forum des métiers en uniformes et du marché de Noël interassociatif, la grande nouveauté de cette année 2018.

Un second périscolaire en 2019 / 2020

2019 verra le 1^{er} coup de pelle du chantier de viabilisation du lotissement communal Lorraine et l'élaboration du dossier de création d'un second périscolaire au centre bourg, dans l'ancien presbytère. Cet immeuble sera dans un 1^{er} temps mis en sécurité au niveau des fondations, puis entièrement réaménagé. La salle de spectacle avec scène sera conservée. L'ancien logement du curé du 1^{er} étage sera rénové et mis à la location. Enfin, une antenne épiscopale subsistera dans le bâtiment pour les permanences de l'abbé Piotr Szuflika qui pourra également apprécier la remise en peinture de l'intérieur de l'église qui sera entreprise la même année.

Je remercie chaleureusement les femmes et les hommes qui participent à cette noble mission d'intérêt général au profit des Hamois. Tant les membres du conseil municipal que les membres du personnel, mais aussi les bénévoles et sympathisants qui ajoutent eux aussi leur pierre à l'édifice.

En cette fin d'année, nous avons une pensée toute particulière pour les malades, les personnes en difficulté, les sans-emploi, et toutes celles qui méritent notre attention.

Au nom du Conseil municipal et du Personnel communal, je vous présente tous mes vœux de santé, bonheur et réussite.

Joyeuses fêtes de fin d'année et bonne année 2019 !

Valentin Beck



Une cérémonie d'accueil a été organisée au mois d'avril en mairie pour souhaiter la bienvenue aux 50 nouveaux foyers qui se sont installés dans la commune en 2017.



L'équipe municipale lors des vœux du maire en janvier 2018

Délibérations du 18 décembre 2017

■ Subventions

Le Conseil Municipal a attribué les subventions annuelles suivantes aux associations, dont les montants ont été définis en commission spécifique composée de 4 adjoints et du maire : Association cynophile de Ham 340 €, Union Nationale des Parachutistes section Ham 330 €, Moto Club Les Gueules Noires 255 €, Association Sportive du Gymnase Ham (dont Tennis club) 1 140 €, Chorale Sainte Cécile 260 €, Anciens combattants 135 €, Club Les Joyeuses Rencontres 260 €, Club d'Épargne Les Genêts 150 €, Société des Mineurs et Travailleurs 340 €, Cercle Arts Martiaux 510 €, association Les Amis de Lussac 585 €, Supporter Club de Metz Ham et région Warndt 100 €, L'Atelier des artistes 105 €, Ham'Usez-vous 165 €, Amicale des Parents d'Élèves des Genêts 60 €, association Slovènes Nanos 97 €, association Budokay (judo) 178,50 €, association StreetBikers 22,50 €, Club d'épargne Les poches percées 45 € et association L'Ère libre 15 €. Par ailleurs, 324 € ont été accordés à l'ASBH (activités estivales pour 18 enfants de la commune) et 150 € à l'association des Seniors de Creutzwald dont sont membres de nombreux Hamois.

■ Travaux sylvicoles

Le conseil municipal approuve le programme des travaux sylvicoles 2018 proposé par l'ONF. Les travaux d'abattage, de façonnage et de débardage de grumes, auxquels s'ajoutent les coûts de maîtrise d'œuvre et les frais liés à la préparation à la vente, sont estimés à 16 954,26 € HT. Les recettes de la vente de bois devraient largement couvrir cette dépense.

■ Droit de fermage sur propriétés communales

La commune perçoit un droit de fermage annuel de 0,71 € l'are pour les 781 ares de terre cultivée lui appartenant. 436 ares sont exploités par l'EARL du Granroupelstouden de Coume, 298 ares par la Ferme du Château de Ham-sous-Varsberg et 47 ares par la Ferme Esch de Coume. Total à percevoir : 554,51 €.

■ Loyers communaux

Les loyers des 15 logements communaux augmenteront à compter du 1^{er} janvier 2018 de 0,90 % conformément à l'indice de référence.

■ Modification des statuts de la CCW

À compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) deviendra une compétence obligatoire des intercommunalités. La compétence de création et de gestion d'une Maison de services au public sera, quant à elle, optionnelle à compter de la même date, comme celle de l'Eau, qui ne le sera qu'à compter du 1^{er} janvier 2020.

■ Acquisition de terrains / Nouvelle dénomination

Dans le cadre des opérations d'acquisition foncière dans le Marais de la Heide, la commune modifie - suite à un arpentage - la dénomination de deux parcelles de terrain en section 19. La parcelle 19 devient parcelle 229. La parcelle 20 devient parcelle 231.

■ Divers

Les gendarmes sont venus présenter le dispositif « Participation citoyenne » aux membres du conseil municipal. Cette démarche consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur quartier touché par des cambriolages ou des incivilités. La commune de Ham a été touchée par 8 cambriolages en 2017. Ce dispositif donne la possibilité à la population d'adopter une attitude vigilante et solidaire en informant les forces de l'ordre de tout cas particulier. Il complète les autres actions de prévention comme les opérations tranquillité seniors et tranquillité vacances.

Délibérations du 29 janvier 2018

■ Contrôle des poteaux d'incendie

Jusqu'à présent le contrôle des 24 000 poteaux et bouches d'incendie présents sur le territoire de la Moselle (40 sur le ban communal), était assuré par les pompiers du SDIS. Désormais, ces contrôles sont à la charge des communes. La périodicité de ces contrôles des hydrants est ramenée à 3 ans. La ville de Ham a décidé de confier à Matec, par la signature d'une convention, le lancement des consultations et la passation des contrats correspondants. Le groupement de commande, pour lequel le département de la Moselle sera coordinateur, permettra de baisser les coûts.

■ Subventions et cotisation

Une subvention de 610 € a été accordée à l'USEP (Association sportive socio-éducative) de l'école élémentaire des Genêts. 100 € ont été accordés aux Restaurants du cœur et 100 € à l'AFAD, association familiale d'aide à domicile de Moselle qui est venue en aide à 12 personnes de Ham en 2016. Enfin, 100 € de cotisation seront versés à la Fédération des maires et présidents d'intercommunalités de Moselle.

■ Acquisition de terrains

Bientôt propriétaire de 37 hectares en zone humide (plus de 280 parcelles), à la suite de 22 opérations d'acquisition foncière, la commune poursuit son action d'achat de terrains dans le marais de la Heide. Deux parcelles supplémentaires, cadastrées en section 08 (parcelles 190 et 191, derrière l'école des Genêts) d'une contenance totale de 20,06 ares, sont concernées par cette 23^e opération d'acquisition. Coût total : 641,92 €, subventionné par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 80 %.

■ Groupement de commandes

Il a été décidé de constituer un groupement de commandes avec la CCW et les communes de Creutzwald et de Varsberg, pour passer un marché d'une durée de 3 ans pour la fourniture en gaz naturel. Ce marché concerne le chauffage des bâtiments communaux. Une commission d'appel d'offres a été instaurée dans ce cadre. Denis Bayart a été nommé titulaire de cette commission et Nadine Maillard suppléante.

■ Admission en non-valeur

Le produit d'une créance irrécouvrable (droit de place d'un spectacle de clowns) a été admis en non-valeur. Montant : 50 €.

■ Commerce de proximité

Le conseil municipal autorise - à l'unanimité - le commerce ambulant de vente de pain, qui s'est installé sur la Place Armand Gambis le mardi matin lors du marché et le dimanche matin, d'étendre son activité aux jours fériés autorisés par la législation.

■ Ligne de trésorerie

Il est conseillé aux communes de disposer d'une ligne de trésorerie dite « de secours » destinée à financer les besoins ponctuels de trésorerie.

À Ham cela concerne exclusivement les périodes d'attente de paiement des subventions. Le conseil municipal a autorisé le maire à ouvrir une ligne de crédit de 500 000 € d'une durée d'un an auprès de la Caisse fédérale du Crédit mutuel. À noter que la commune a utilisé cette possibilité les 2 années précédentes de la manière suivante : 200 000 € en 2016 et 100 000 € en 2017. Tout a été remboursé.

■ Divers

Le maire a indiqué que le « jeune » en contrat aidé, affecté au service technique depuis plusieurs années, sera titularisé le 1^{er} mai 2018.

Puis, avant le traditionnel tour de table et la cérémonie des vœux interne, un débat constructif a eu lieu suite à l'offre orale du conseil de fabrique qui a proposé à la commune, le 1^{er} décembre 2016, de céder le presbytère (logement du curé + salle paroissiale) à l'€ symbolique.

Le bâtiment avait été visité par une délégation municipale, à la suite de cette offre. Un 1^{er} constat d'un maçon avait révélé de graves problèmes de fondation à l'angle donnant sur la rue de l'Église et la rue principale. L'acquéreur devra laisser à disposition une antenne épiscopale composée d'un logement, d'un point d'eau et de toilettes. Ces données ont conduit l'équipe municipale, consultée en réunion d'adjoints et en réunion du conseil municipal au courant du 1^{er} semestre 2017, à ne pas montrer un grand enthousiasme à reprendre ce bâtiment. Une nouvelle réflexion complétée d'un débat ont donc à nouveau été menés ce 29 janvier 2018.

De nombreuses interventions ont, de manière générale, concerné les coûts que représenteraient les travaux d'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité physique réduite, de création d'un appartement, de consolidation d'un des murs porteurs dont les fondations sont inexistantes, de remplacement des fenêtres, d'isolation du plafond et des murs. Mais, après le déploiement de nombreux et convaincants arguments, une grande majorité du conseil municipal s'est finalement prononcée, à main levée, pour cette acquisition à l'€ symbolique (13 voix « pour », 5 voix « contre », et 1 abstention) réclamant néanmoins, avant toute décision finale, de disposer d'un devis plus précis des travaux à entreprendre. Il est malheureusement à noter qu'en décembre 2017, la majorité des membres du conseil de fabrique avait décidé, finalement, de vendre le presbytère pour 65 000 € et non plus à l'€ symbolique, à la commune. Affaire à suivre.

■ Vœux

La séance s'est achevée par une petite cérémonie des Vœux (discours du 1^{er} adjoint puis du maire). Les élus de la commune de Ham ont de tout temps préféré ce genre de manifestation, sobre et économique. L'occasion pour le maire, d'offrir le vin d'honneur sur ses fonds personnels aux membres de son équipe, en accompagnement de la galette qui, quant à elle, a été fournie par la municipalité. Une cérémonie en toute simplicité qui a permis de démarrer l'année d'une manière conviviale, favorisant le dialogue et une bonne ambiance au sein de l'équipe.

Délibérations du 26 février 2018

■ Dotation d'équipement des territoires ruraux

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité la réhabilitation des toilettes (filles + garçons) donnant sur la cour du groupe scolaire élémentaire « Les Genêts ». Les élus ont également décidé la rénovation des cages d'escalier desservant les salles de classe. Coût estimatif global des travaux : 56 612,50 € HT. Le maire est chargé de solliciter l'État pour une subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux). Trois entreprises locales de chaque corps de métier (peinture, carrelage, équipements sanitaires) seront consultées par la commune pour réaliser un devis de ces travaux pour comparaison.

■ Subventions

L'assemblée délibérante a accordé une subvention de 20 € à l'IME Les Genêts pour financer une partie du séjour en Loire Atlantique d'un élève de la commune pris en charge dans cet établissement creutzwaldois, 100 € ont été accordés à l'association « Les amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle » et 70 € à l'association « La prévention routière », comité de Moselle.

■ Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe

Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe sera créé au 1^{er} mars, dans le cadre de la gestion prévisionnelle des ressources humaines au sein du service technique.

■ Divers

Un local sans point d'eau ni électricité, situé à proximité des logements au-dessus de l'école des Genêts, sera mis en location pour 70 € par mois à un habitant de Ham pour stocker des meubles. Lotissement communal « Lorraine » : le préfet vient de prescrire un diagnostic archéologique. « Cela signifie, explique le maire, que les travaux ne pourront démarrer qu'après l'exécution de fouilles archéologiques ». Valentin Beck a également annoncé qu'une réception sera donnée en mars pour l'accueil des nouveaux habitants de l'année passée, que le traditionnel Forum des métiers en uniformes se déroulera en mairie le 20 avril et qu'une réunion publique sera organisée au mois de mai avec les gendarmes pour présenter et expliquer le dispositif « Participation citoyenne » aux habitants.

Délibérations du 26 mars 2018

■ Comptes administratif et de gestion

Le compte administratif 2017 a été présenté de manière détaillée, avec des exemples concrets des dépenses et recettes. Il a, au préalable, été présenté au receveur municipal qui a noté que « les finances de la commune se sont améliorées en 10 ans ». En section Fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 916 409,96 € et les recettes à 1 100 505,56 €. La commune enregistre un excédent de clôture de 184 095,60 €, somme qui sera versée à la section d'investissement du budget primitif de 2018. En section Investissement (année 2017), les

dépenses s'élèvent à 642 235,42 € et les recettes à 636 748,95 €. La commune essuie un déficit de clôture de 5 486,47 €. À noter que des subventions d'investissement du Conseil départemental et de l'État sont à percevoir sur cet exercice. Le résultat global de clôture de la commune est néanmoins excédentaire de 178 609,13 €. En ce qui concerne le budget annexe du « Lotissement Lorraine », les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 15 234,35 €. Dans la section investissement, les dépenses s'élèvent à 25 397,02 € et les recettes à 10 162,67 €. Le résultat de clôture est déficitaire de 15 234,35 €, ce qui s'explique par le fait que ce lotissement communal est encore en phase de lancement. Le Conseil Municipal - présidé le temps du vote par le 1^{er} adjoint (le maire ayant quitté la salle selon le protocole) - a adopté ce compte administratif à l'unanimité. Les comptes de gestion (copies conformes des comptes administratifs établis par le receveur municipal dont les chiffres coïncident au centime près), ont eux aussi été adoptés à l'unanimité.

■ Budget primitif 2018

Les budgets communaux de fonctionnement et d'investissements prévisionnels pour 2018, examinés au préalable en commission réunie « Travaux » et « Finances » du 9 mars 2018, s'équilibrent à 1 014 262 € pour la section fonctionnement et à 898 201,60 € pour la section investissement. Il en ressort clairement la volonté de l'équipe municipale de poursuivre les travaux d'intérêt général engagés depuis 2008, « sans pour autant augmenter, cette année, les impôts des concitoyens ». Ainsi, la mise en conformité en matière de sécurité, de conditions de travail, d'environnement et d'économie d'énergie du service technique se poursuivra avec les tranches 2 et 3 (en phase de finition avant l'été). Le conseil municipal a également décidé (17 voix pour et 2 abstentions) d'acquiescer le presbytère pour la somme de 65 000 € et de le mettre en sécurité au niveau des fondations. La commune envisage de créer un périscolaire dans la salle paroissiale de cet immeuble, qui conservera son orientation socioculturelle actuelle (théâtre), et de mettre en conformité l'ancien logement du curé qui sera mis en location pour atténuer la charge de fonctionnement de l'ensemble. L'antenne paroissiale sera, elle aussi, conservée. Des enveloppes ont aussi été budgétées pour poursuivre le remplacement progressif des lampes d'éclairage public (jugées trop énergivores) par des LED, la réparation de trottoirs, la réalisation d'aménagements pour améliorer la sécurité routière et l'installation de bornes électriques 380 / 220 volts sur la Place Armand Gambas (pour le marché et les vide-greniers) et dans le parc de la mairie (pour les fêtes champêtres, fêtes de la musique et tout autre événement festif).

■ Motion en faveur du retour des cartes d'identité dans la commune de résidence

Le conseil municipal estime que la réforme privant certaines communes à ne plus être autorisées à délivrer les cartes d'identité nationale, accélère l'éloignement des services publics de proximité, alors qu'au quotidien les élus locaux

redoublent d'efforts pour les maintenir et même les développer. L'équipe délibérante hamoise propose, dans une motion, que soit donnée la possibilité aux citoyens de venir récupérer leurs cartes d'identité - après fabrication - dans la mairie de leur lieu de résidence.

■ Demande de subvention

Une subvention de 120 € a été accordée à la batterie fanfare de Creutzwald pour assurer les prestations tambour / trompette du 8 mai et du 11 novembre de cette année.

Délibérations du 14 mai 2018

■ Acquisition de l'ancien presbytère

La décision d'acquérir l'ancien presbytère pour un montant de 65 000 € (hors frais de notaire) a été prise de manière officielle (16 voix « pour » ; 2 abstentions).

■ Travaux d'assainissement rue Abbé Cavélius

Le Smiasb va réaliser des travaux, rue Abbé Cavélius, qui permettront à certaines habitations disposant encore de fosses septiques, de se brancher (à leur charge) sur le réseau collectif. Dans la continuité, et en toute concertation avec le syndicat d'assainissement intercommunal, la commune prendra en charge une partie de l'extension le long de la voirie pour résoudre des problèmes de constructibilité de l'autre côté de la route. Cet investissement estimé à 10 447,50 € a été inscrit au budget prévisionnel de 2018.

■ Extension du réseau d'électricité rue de Creutzwald

Autre projet validé lors de la présentation du budget prévisionnel au mois de mars : la commune contribuera à hauteur de 60 % (2745,88 €) pour financer des travaux d'extension du réseau de distribution d'électricité par Enedis (ERDF), rue de Creutzwald.

■ Occupation du domaine public pour un commerce de proximité

Le conseil municipal autorise l'exploitation d'un snack sur la parcelle communale 183, section 9, à proximité du service technique. La commerçante résidant dans la localité, devra s'acquitter d'un loyer de 350 € / an. Une convention sera signée.

■ Subvention

Une subvention de 429,30 € a été accordée au Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) qui a aidé deux jeunes de la localité en difficulté en 2017 pour un montant total de 748 €.

■ Sécurisation des données personnelles par mutualisation de moyens

Pour veiller à une protection optimale face aux piratages et à toute autre utilisation frauduleuse de données personnelles, la commune a décidé d'adhérer au service du Centre de gestion de la fonction publique territoriale (CDG 54) et ainsi de se mettre en conformité avec une réglementation européenne en vigueur à compter du 25 mai 2018. Un délégué à la protection des données a été désigné. Il est issu du CDG 54. Le CDG 54 dispose d'une bonne expertise et de moyens tant humains

que techniques pour protéger les informations personnelles détenues par la collectivité. Cette nouvelle mission a un coût : il est fonction de la masse salariale de la commune de Ham, soit environ 140 € par an.

■ Gestion amiable des contentieux entre un agent et sa collectivité

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle prendra à sa charge la fonction de médiation préalable obligatoire définie par la loi de modernisation de la Justice. Cela permet à tout éventuel conflit d'être traité à l'amiable et donc d'éviter des procédures longues et onéreuses.

■ Motion contre la limitation à 80 km/h

La nouvelle limitation de la vitesse à 80 km/h sur les routes secondaires va être mise en application. Le conseil municipal n'y est pas favorable. Ses membres considèrent à l'unanimité que le rail a disparu peu à peu sur les territoires ruraux et que désormais seule la route peut encore conserver une certaine forme de proximité. Cette limitation pourrait même avoir pour effet d'éloigner encore davantage les communes entre-elles, puisque la durée de trajet de l'ensemble des administrés sera augmentée. La commune demande à l'État d'abandonner cette mesure de réduction de la vitesse à 80 km/h jugée contraire aux intérêts des habitants, de la remplacer par des actions de prévention à destination des publics les plus impliqués dans les drames de la route et recommande de réserver cette réglementation à 80 km/h aux seules portions de route où la largeur et les profils le justifient clairement.

■ Divers

À l'issue de la réunion, le maire a ouvert un débat suite à la demande d'une administrée concernant l'installation sur le ban communal hamois, d'un conteneur à papier au profit de l'association « Des papiers pour l'enfance ». « Une noble cause que nous sommes tous prêts à soutenir puisque, semble-t-il, le résultat de la vente de ce papier est reversé en totalité aux enfants en souffrance », a indiqué le 1^{er} magistrat. La demande a été transmise au président de la CCW, qui exerce la compétence de la collecte des déchets. À l'issue d'un débat au bureau de l'intercommunalité, le président a décidé de recevoir cette personne au siège de la CCW. Cette proposition a été refusée par l'intéressée. D'où ce débat en conseil municipal dont voici la décision : Compte tenu que la collecte des déchets de Ham a été confiée à la CCW et que la CCW a, à son tour, confié la valorisation de ces mêmes déchets au Sydeme. Compte tenu qu'il serait incohérent de la part d'une commune membre de la CCW de substituer une partie des déchets, risquant ainsi de porter atteinte, et à la coopération intercommunale, et à l'équilibre de la collecte et de la valorisation de ces déchets. Les membres du conseil municipal sont réservés quant à l'implantation de ce genre de container à papier, et suggèrent la solution d'une subvention de la part des 10 intercommunalités membres du Sydeme, ou du Sydeme lui-même, à cette association dont ils saluent la noblesse de la démarche. Proposition votée à l'unanimité par les 16 membres présents (+ 2 procurations).

Délibérations du 27 août 2018

■ Réfection des peintures de l'Église

Les membres du conseil municipal ont constaté que le Conseil de fabrique n'a pas les fonds suffisants pour entreprendre les travaux de réfection des peintures intérieures de l'Église (coût estimé à 105 000 € TTC).

Ils ont décidé à l'unanimité de donner un avis favorable au projet de financement proposé par le maire et son 1^{er} adjoint, pour la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage de ce chantier. « Nous nous sommes réunis en sous-préfecture, avec 2 membres du conseil de fabrique, afin d'évaluer toutes les pistes possibles pour aider le conseil de fabrique », a expliqué le 1^{er} magistrat.

« Le plan de financement que nous avons monté, repose sur une prise en charge par la commune des travaux en tant que propriétaire du bâtiment, moyennant un don du conseil de fabrique estimé à 80 000 €. Le conseil de fabrique compte notamment sur les 65 000 € qu'il va encaisser pour la vente du presbytère et sur 10 000 € de vente de terrain à un particulier. La commune récupérerait la TVA (grâce au FCTVA) et contribuerait ainsi à hauteur d'environ 8 000 €. Cette solution convient unanimement. Ce projet, s'il est validé par la sous-préfecture, devra néanmoins attendre l'année prochaine car les crédits doivent être inscrits au budget primitif de la collectivité. Un appel à concurrence sera alors nécessaire ainsi que l'avis de la commission d'appel d'offres ».

■ Demandes de subvention

Une subvention de 150 € a été accordée à l'association des seniors de Creutzwald, dont l'une des sections rassemble 14 membres habitant à Ham.

■ Occupation du domaine public

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser un commerce ambulancier de vente de fruits et légumes à installer ses étals sur la parcelle communale 161 en section 8, située proche du parking de l'école des Genêts.

Une convention sera signée avec M. Tiguemounine qui pourra s'y installer dès le 1^{er} septembre et qui devra s'acquitter d'un loyer annuel (droit du sol) de 350 €.

■ Adhésion à la mission « Intérim et territoires » proposé par le CDG57

L'assemblée délibérante a accepté la proposition du Centre de gestion du Conseil départemental (CDG57) d'adhérer à la Mission Intérim territoires qui offre la possibilité à la commune de faire appel à des intérimaires en cas de besoin.

■ Rapports administratifs du syndicat des eaux et de l'assainissement

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service du Syndicat des Eaux de Varsberg et Hamsous-Varsberg a été présenté par le vice-président Denis Bayart qui a souligné la bonne qualité de l'eau au robinet (1 290 abonnés à Ham et 488 abonnés à Varsberg) et le prix raisonnable du m³ : 1,05 € HT. Le maire a, quant à lui, présenté le rapport annuel du Smiasb (Syndicat mixte intercommunal de l'assainissement sud de la Bisten) qui concerne, outre Ham, les communes



Claude Dulamon, sous-préfet de Forbach-Boulay, a visité la ville. A l'issue de cette visite d'environ 4 heures, elle a déclaré : « J'ai découvert une belle commune, dynamique, verte, bien gérée et propre ».

de Varsberg, Guerting, Bisten, Porcellette et Diesen. 3842 abonnés sont branchés sur la station d'épuration située à Ham-sous-Varsberg ; 183 habitations sont en assainissement non collectif. Le prix au m³ est de 1,50 € HT.

■ Divers et communication

À l'issue de la réunion, le maire a informé les membres du conseil de l'encaissement d'un chèque de 259 € en remboursement du solde du sinistre « Bris de glace » occasionné au camion de la commune et d'un chèque 2520 € en remboursement du solde du sinistre occasionné au portail du cimetière par le véhicule d'une entreprise. L'assemblée a également été informée du tirage au sort des jurés d'assises qui s'est déroulé en mairie, de la nomination d'un nouveau chef d'escadron de la compagnie de gendarmerie de Boulay / Creutzwald (Aurore Rigail), de la vente de bois (en forêt de Ham) en urgence à cause d'une attaque de scolytes et de la vacance du logement au-dessus de la mairie (F3 / loyer de 467,75 €). Un débat a suivi sur la question d'accorder une subvention exceptionnelle à l'ASGH qui a essuyé un déficit de 1026,23 € lors de sa journée « Portes ouvertes » associées à un concert d'un groupe musical local de renommée. Les élus ont décidé de combler ce déficit à hauteur de 50 % considérant le fort rayonnement de la manifestation sur la commune, en l'absence d'une fête de la musique cette année. Le bulletin spécial « 10 ans » réalisé par la Commission Communication, composée de 3 membres élus et de 3 membres non élus, a été présenté page par page sur grand écran avant parution mi-septembre.

Délibérations du 22 octobre 2018

■ Intégration de la salle de l'ancien presbytère dans les prestations de service

Il a été décidé d'ouvrir à la location, à compter du 1^{er} novembre, la salle de l'ancien presbytère avant que les travaux de création du futur péricolaire ne démarrent. Ainsi, pour les habitants de Ham, le tarif d'utilisation de la salle pour 2 jours (week-end) s'élève à 100 € ; pour les personnes extérieures à la commune : 200 €.

Tarif pour 1 jour (en semaine) : 80 € pour Ham ; 160 € pour l'extérieur. Vin d'honneur avec verres (hors week-end) : 70 € pour les Hamois ; 130 € pour l'extérieur. Réunion sans vaisselle, ni verres : 60 € pour Ham ; 90 € pour l'extérieur. Réunion avec verres et vaisselle : 80 € pour les Hamois ; 140 € pour l'extérieur. Assemblée générale d'associations : gratuit pour Ham ; 90 € pour l'extérieur. Soirée ou banquet - association 2 fois / an : 100 € pour une association hamoise ; 200 € pour une autre association. Tarif pour une utilisation à des fins commerciales : 1 jour, 190 € (pour Ham) et 210 € pour l'extérieur ; 2 jours : 360 € (pour Ham) et 400 € pour l'extérieur. Un chèque de caution de 500 € est réclamé ; il est restitué à la fin de la location.

■ Subventions

Une subvention de 70 € a été accordée à la Ligue contre le cancer (comité de Moselle), 610 € à l'USEP (Association sportive socio-éducative) de l'école élémentaire des Genêts et 100 € au Secours populaire français. Une subvention exceptionnelle de 514 € a été accordée à l'ASGH pour compenser 50 % du déficit de 1026,23 € que l'association a essuyé lors de sa journée « Portes ouvertes », associée à un concert d'un groupe musical local de renommée.

■ Acquisition de terrains

Bientôt propriétaire de 37 hectares en zone humide (près de 290 parcelles), à la suite de 23 opérations d'acquisition foncière, la commune poursuit son action d'achat de terrains dans le marais de la Heide. Une parcelle supplémentaire, cadastrée en section 01 (parcelles 139, derrière le gymnase) d'une contenance totale de 25,29 ares, est concernée par cette 24^e opération d'acquisition. Coût total : 809,28 €, subventionné par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 80 %.

■ Redevance d'occupation du domaine public

La commune réclame à Orange la redevance annuelle du domaine public pour les années 2016, 2017 et 2018. L'entreprise française de télécommunications occupe une artère aérienne d'1,826 km, une artère souterraine de 23,015 km,

avec une emprise au sol de 3,90 m². Les montants sont définis par décret. Orange doit ainsi à la commune de Ham 3206 €. C'est également le cas pour Saint-Avold Synergie qui a déployé une artère de 220 mètres. La communauté d'agglomération doit 26 € à la commune de Ham.

■ Traité de concession pour la distribution de gaz naturel

Le traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel a été renouvelé et actualisé entre la commune (en sa qualité autorité concédante) et GRDF (en sa qualité de concessionnaire) pour 30 ans. La commune perçoit une redevance de fonctionnement annuelle couvrant les frais liés à l'activité d'autorité concédante, estimée, en 2018, à 2006,20 €. GRDF continuera, comme par le passé, à entretenir et à exploiter les 14,8 km de réseau gaz de la ville, en garantissant la sécurité des biens et des personnes ainsi que la qualité de la desserte. Le concessionnaire français s'engage également à développer le réseau pour accompagner les projets d'aménagement communaux et de raccordement au réseau des habitants. Ainsi, GRDF accompagne le projet de lotissement communal « Lorraine » sans demande d'une contribution financière.

■ Modification de la durée de travail pour une employée

La durée hebdomadaire d'un adjoint technique territorial de 2^e classe, en activité à l'école des Genêts, passe de 21 à 25 heures pour des raisons de service.

■ Incorporation du lotissement privé « Les Papillons » dans le domaine communal

Après avoir constaté que la voirie et les réseaux sont dans un état correct, et après avis positif des syndicats d'assainissement (Smiasb) et d'eau (SIE), le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, pour la reprise, à l'euro symbolique, des parcelles 182, 186, 198, 199 et 216 dans le domaine communal.

■ Divers

Le maire a informé les membres de l'assemblée délibérante que des panneaux « Cette commune a adhéré au dispositif Participation citoyenne » seront installés aux entrées de la ville, puisque le protocole entre l'État, la gendarmerie nationale et la commune de Ham a été signé. Puis un débat a été lancé sur 2 points.

1 - Mise à disposition de la salle socioculturelle : il a été décidé à l'unanimité d'accorder à titre gracieux la salle en 2019 à la société des mineurs et travailleurs de Ham (pour la commémoration de toutes les victimes de la mine) et au conseil presbytéral de la paroisse protestante de Creutzwald (pour sa fête du printemps).

2 - Sécurité routière : le compte rendu de la réunion de la commission de sécurité réunie le 19 septembre (étaient présents 9 élus et 4 membres désignés non élus), a été lu dans son intégralité. Les membres du conseil municipal se sont appuyés sur cette base de propositions pour prendre leur décision quant à la mise en place d'actions visant à réduire la vitesse. Ainsi il a été décidé de : demander à Mme le sous-préfet de faire réaliser un audit par les gendarmes



L'accès routier desservant le service technique et le complexe sportif Joseph Albrecht a lui aussi été rénové.

et d'augmenter la fréquence des contrôles ; d'aménager, comme 1^{er} essai, un plateau surélevé (ou une chicane) rue de Porcelette, là où le trafic et la vitesse semblent être les plus élevés ; de trouver une solution pour ralentir la vitesse au niveau des chicanes rue de la gare ; de multiplier les opérations « gilets jaunes » devant les établissements scolaires ; de réaliser des traçages au sol dans les 6 autres entrées de la ville, donnant une impression de rétrécissement de la voirie.

Délibérations du 26 novembre 2018

■ Adhésion au CAUE

La commune adhère au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Moselle, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le CAUE accompagne les élus locaux dans leurs projets d'aménagement et / ou de construction, et conseille les particuliers dans leur quête d'un habitat de qualité.

Le CAUE peut aussi intervenir en milieu scolaire. L'adhésion est gratuite puisque Ham a adhéré à Matec (Moselle agence technique) qui a déjà, à plusieurs reprises, exercé le rôle d'assistant en maîtrise d'ouvrage pour les projets hamois.

■ Emprunt

Conformément au budget primitif 2018, le conseil municipal a, à l'unanimité (une abstention), décidé de contracter un prêt de 250 000 € sur 15 ans pour financer les travaux d'investissement.

Parmi les 4 agences bancaires consultées, une banque locale a proposé un taux d'emprunt fixe bas après étude de la situation financière de la commune qui a été classée favorablement à

l'issue de cet examen. Ham-sous-Varsberg a, en effet, divisé par 2 le montant des échéances annuelles des emprunts (capital + intérêts) en dix ans, et ce malgré un rythme de travaux soutenu.

■ Travaux sylvicoles

Le conseil municipal a approuvé le programme des travaux sylvicoles 2019 proposé par l'ONF. Les travaux d'abattage, de façonnage et de débardage de grumes, auxquels s'ajoutent les coûts de maîtrise d'œuvre et les frais liés à la préparation à la vente, sont estimés à 1 141,00 € HT. Les recettes de la vente de bois devraient largement couvrir cette dépense.

■ Recensement des voies communales

Dans le cadre de la DGF (Dotation globale de fonctionnement), la municipalité a actualisé le recensement de sa voirie communale.

Elle est longue désormais à 10 583 mètres, suite à l'arrivée dans le domaine public, du lotissement « Les Papillons » le 22 octobre 2018, avec la rue Georges Bizet (293 m) et l'Impasse Gabriel Pierné (131 m).

En ajoutant les 2030 m (en équivalent) pour ses parkings et ses places publiques, et surtout la voirie départementale qui traverse à plusieurs endroits la commune, Ham-sous-Varsberg compte 21,5 km de voirie, ce qui est énorme pour une petite ville de 2862 habitants.

■ Règlement de location de la salle de l'ancien presbytère

Après avoir délibéré sur les tarifs de location de la salle de l'ancien presbytère, la commune a rédigé un règlement qui sera fourni à chaque locataire. Un chèque de caution de 500 € sera

réclamé ; il sera restitué à l'issue de la location en cas d'absence de dégâts.

La capacité sera limitée à 80 personnes pour un repas, et à 120 personnes pour un spectacle (pièce de théâtre, fête scolaire, etc.).

■ Subvention exceptionnelle

Les membres du conseil ont décidé à l'unanimité d'accorder une aide financière de 200 € au club canin pour contribuer aux frais de déplacements liés à la participation de Michelle Weber à différentes compétitions internationales. Sélectionnée dans l'équipe de France avec sa chienne Hindi, la championne d'Agility rafle régulièrement des prix tant en Italie, qu'en Autriche. À la dernière coupe du monde en Suède, elle a terminé 1^{ère} au classement des Français engagés dans la compétition.

■ Motion relative à la reconstitution de la nappe

Les élus hamois ont adopté une motion relative à la reconstitution de la nappe dans le Bassin houiller, en soutien au Scot (Schéma de cohérence territoriale) du Val de Rosselle. Ils demandent à l'État « de respecter ses engagements en mettant en œuvre les mesures compensatoires nécessaires à la préservation du bâti existant », conformément à l'arrêté n°2005/AG/3/212 du 5 août 2005, « pour contenir le niveau de la nappe à une cote assurant la préservation des zones urbanisées, ainsi que les infrastructures susceptibles d'être impactées ». L'équipe délibérante considère en effet, que « ces problématiques de reconstitution de nappe et leur impact sur les bâtis et ouvrages existants, relèvent essentiellement de la fin de l'activité minière ».

NGE



MULLER TP SLD TP NGE GC SIORAT

DIRECTION RÉGIONALE ALSACE LORRAINE - Agence de Rosselange

ZAC Bellefontaine - 57780 ROSSELANGE

Tél. : 03 87 72 38 48

www.nge.fr



BLANCK et Fils

Chauffage - Sanitaire - Entretien

Fioul, bois, pompes à chaleur,
solaire et gaz

62, rue de la Houve - 57550 Merten

Tél. : 03 87 93 19 26

blanck.et.fils@wanadoo.fr

OLIV CENTER AUTO

**Vente de véhicules
d'occasion toutes marques**

**Vos cartes grises
réalisées sans RDV :
19,90€**

**Vos plaques
d'immatriculation
Plexi posées : 29,00€**

**Venez découvrir notre 2^e site
rue de Boulay à Ham-sous-Varsberg
www.olivcenterauto.fr**

olivcenter@gmail.com olivcenter2@gmail.com
06 62 53 99 20 07 83 67 15 28
28B, rue de Boulay - Ham-sous-Varsberg

Situation actuelle

Même problématique que les années précédentes avec la baisse des dotations, l'augmentation des charges ainsi que les délais de paiement des subventions accordées. L'année 2017 présente un résultat cumulé positif de 178 609 €; les subventions attendues en 2016 ayant été réglées fin 2017. En investissements le programme de rénovation du centre technique est terminé en totalité. Les subventions correspondantes sont en attente de règlement à ce jour pour un montant de 100 000 €. Le programme de rénovation des toilettes et des entrées de l'école des genêts est terminé. En 2018, la commune a fait l'acquisition du presbytère et de la salle paroissiale pour un montant de 65 000 €.

En ce qui concerne le lotissement Lorraine, le permis d'aménager est enfin obtenu. Par contre, le montant important demandé pour la pause d'une conduite de récupération des eaux pluviales du lotissement jusqu'à Creutzwald impacte fortement le coût des travaux. Des discussions sont en cours pour trouver une solution à ce problème. Un nouvel emprunt de 250 000 € a été effectué fin 2018 pour faire face aux différents investissements 2018, conformément au budget primitif.

Perspectives 2019

Travaux de réfection de l'ancien presbytère avec pour projet la création d'un péricolaire au centre bourg. Sa situation proche des écoles, en fait un lieu propice.

Travaux de réfection des peintures de l'église.

La somme de 65 000 € ainsi qu'un complément seront mis à disposition de la commune par le conseil de fabrique pour les travaux de rénovation de la peinture de l'église, ce qui diminuera d'autant le coût restant à la charge de la commune.

Étude et première phase de travaux concernant la sécurité routière.

Situation des emprunts au 31/12/2018

Capital	375 000 €
	250 000 € (nouvel emprunt)
	625 000 €

Compte administratif 2017

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	363 213 €
Charges de personnel	411 503 €
Autres charges de gestion courante	93 262 €
Charges financières	17 068 €
Charges exceptionnelles	0 €
Opérations d'ordre entre sections	31 364 €
Dépenses de l'exercice	916 410 €

Recettes de fonctionnement

Atténuation de la charge	28 548 €
Ventes de produits	48 768 €
Impôts et taxes	488 943 €
Dotations, subventions, participations	389 708 €
Autres produits de gestion courante	90 585 €
Produits exceptionnels	53 954 €
Op. d'ordre de transfert entre sections	0 €
Recettes de l'exercice	1 100 506 €

Excédent de fonctionnement 184 096 €

Dépenses d'investissement

Opérations d'équipement	466 705 €
Emprunts et dettes	33 471 €
plus ou moins values sur cessions d'immobilisations	28 064 €
Déficit d'investissement reporté	113 996 €
Dépenses de l'exercice	642 236 €

Recettes d'investissement

Subventions d'investissement	374 115 €
Emprunts	0 €
Dotations fonds et réserves	120 556 €
Affectation N-1	110 714 €
Excédent d'investissement reporté	0 €
Immobilisations corporelles (vente immobilisations)	31 364 €
Opérations patrimoniales	0 €
Recettes de l'exercice	636 749 €

Déficit d'investissement -5 487 €

Excédent global de l'exercice 2017 = 178 609 €

Ménage, vitres (véranda, baie vitrée...), entretiens spécifiques, nettoyage haute pression, entretien des espaces verts



Faites nettoyer votre maison par un professionnel

Rue de St-Flour 57150 Creutzwald

Tél. : 03 87 90 26 62 - Port. : 06 83 94 71 69

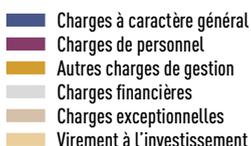
kanr@free.fr

www.kan-nettoyage.com

Budget primitif 2018

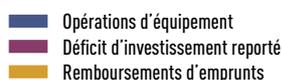
Dépenses de fonctionnement : 1 014 262 €

Charges à caractère général	404 635 €
Charges de personnel	437 820 €
Autres charges de gestion	106 430 €
Charges financières	24 200 €
Charges exceptionnelles	300 €
Virement à l'investissement	40 877 €



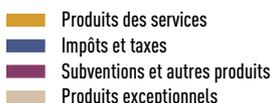
Dépenses d'investissement : 898 201 €

Opérations d'équipement	852 205 €
Déficit d'investissement reporté	5 486 €
Remboursements d'emprunts	40 510 €



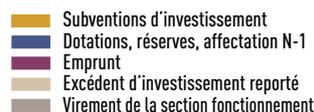
Recettes de fonctionnement : 1 014 262 €

Produits des services	56 120 €
Impôts et taxes	491 000 €
Subventions et autres produits	460 142 €
Produits exceptionnels	7 000 €



Recettes d'investissement : 898 201 €

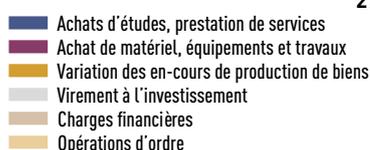
Subventions d'investissement	275 228 €
Dotations, réserves, affectation N-1	304 096 €
Emprunt	278 000 €
Excédent d'investissement reporté	0,00 €
Virement de la section fonctionnement	40 877 €



Budget annexe 2018 "Lotissement Lorraine"

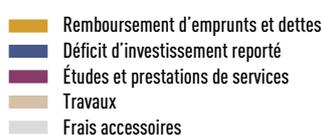
Dépenses de fonctionnement : 1 028 468 €

Achats d'études, prestation de services	45 000 €
Achat de matériel, équipements et travaux	655 000 €
Variation des en-cours de production de biens	15 234 €
Virement à l'investissement	280 234 €
Charges financières	16 500 €
Opérations d'ordre	16 500 €



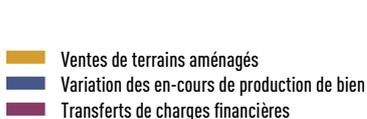
Dépenses d'investissement : 845 468 €

Remboursement d'emprunts et dettes	98 500 €
Déficit d'investissement reporté	15 234 €
Études et prestations de services	60 234 €
Travaux	650 000 €
Frais accessoires	21 500 €



Recettes de fonctionnement : 1 028 468 €

Ventes de terrains aménagés	280 234 €
Variation des en-cours de production de biens	731 734 €
Transferts de charges financières	16 500 €



Recettes d'investissement : 845 468 €

Emprunt	550 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 234 €
Virement du fonctionnement	280 234 €



Événements de l'année

■ Les Baladins du Warndt se produisent à Ham grâce à l'association « Ham'usez-vous »

Les Baladins du Warndt, troupe de théâtre dont fait partie Jean-Pierre Lecoeuvre de Ham, ont remporté un grand succès samedi 27 janvier dans la salle paroissiale en présentant leur pièce : « on choisit pas sa famille ».



■ 80 motos pour l'opération « Une rose, un espoir »



Pour la 1^{ère} fois de manière officielle, les motards de l'association « Les By-cœur » ont parcouru les rues et quartiers de la ville pour proposer des roses aux Hamois. 80 motos étaient rassemblées devant la mairie avant le départ. L'association carlingeoise, a remis un chèque de 23 500 € à la ligue contre le cancer.

■ Les jeunes s'intéressent de plus en plus aux métiers en uniformes

Le 10^e « Forum des métiers en uniformes », organisé par la municipalité de Ham-sous-Varsberg, a remporté un bon succès. Étaient représentés : la Mission locale, le Centre du service militaire volontaire de Montigny-les-Metz, l'administration pénitentiaire, les sapeurs pompiers, les gendarmes, la Légion étrangère, l'Armée de l'Air et la Marine nationale. 28 élèves du collège Bergpfad voisin et 45 personnes - venues individuellement de Ham

et des communes voisines - sont venues se renseigner sur ces métiers d'avenir. L'armée de terre recrute 16 000 personnes cette année, la Marine 4 000 et l'armée de l'air 4 000. Plusieurs jeunes de Ham sont passés par ce forum ; aujourd'hui ils sont gendarmes, policiers ou militaires. Merci à Jean-Luc Kopp, conseiller municipal et correspondant Défense, pour avoir piloté l'opération pour la 10^e fois.



■ 2 associations hamoises propulsent 16 écoliers sur les planches

Les associations « Atelier des artistes » et « Ham'usez-vous » ont, avec l'accord des directeurs d'écoles, propulsé 16 écoliers sur la scène de la salle socioculturelle devant leurs parents et grands-parents. Les recettes du spectacle intitulé « Voyage dans le temps » ont été versées au profit des écoles élémentaires de la commune.



■ 200 concurrents au concours Agility

Au club canin de Ham, le concours Agility a attiré près de 200 concurrents du Grand Est et de Belgique durant les jours du week-end de la fête des pères. L'organisation et l'aide de la commune ont été appréciées et saluées par les 2 juges nationaux.



■ Ham remporte le concours d'attelage

Un concours d'attelage a été organisé par le club canin dans la localité. Il était composé d'une course en forêt de Ham, d'un atelier technique et d'un concours « Harmonie » qui mettait en scène des métiers d'antan. Les Hamois ont raflé les 3 premiers prix.



■ Concours de cavage à portée nationale

Le club canin de Ham a organisé un concours de cavage comptant pour le championnat de France. Les épreuves ont consisté, pour les chiens accompagnés de leurs maîtres, à trouver le plus rapidement possible des truffes enterrées dans un terrain de cinq mètres sur cinq. Le champion de France en titre a participé à ce concours hamois.



■ Vide grenier d'avril : un énorme succès

Le vide grenier organisé par l'association Nanos dimanche 8 avril a remporté un succès inespéré, grâce à une météo étonnamment estivale.



■ Un vide-grenier en même temps que la fête foraine



■ 8 mai : 9 porte-drapeaux et 9 enfants pour une cérémonie émouvante et fraternelle



La cérémonie de commémoration de la victoire de la dernière guerre mondiale a une fois de plus été digne et bien organisée. Neuf porte-drapeaux, une dizaine d'officiers et sous-officiers de réserve, les anciens combattants menés par leur président François Urbays, les membres de L'Union nationale des parachutistes locale en tenue sous la conduite de Jean-François Filler, les sapeurs-pompiers de Creutzwald (accompagnés de jeunes sapeurs-pompiers) avec leur nouveau chef par intérim le lieutenant Urfels, des membres de la société des mineurs et travailleurs en uniforme présidés par Alphonse Muller, les membres du Conseil municipal sous la conduite de Valentin Beck, des présidents d'associations et des citoyens se sont donnés rendez-vous devant le monument aux morts près de la mairie pour commémorer le 73^e anniversaire de l'armistice de 1945 et le 63^e anniversaire de la bataille de Diên Biên Phu. Hélène Zannier, députée, Carmen Diligent représentant le président du Grand Est, Jean-Paul Dastillung, représentant le président du

conseil départemental, Gabriel Walkowiak, maire de Diesen et le major Laurent étaient présents aux côtés du 1^{er} magistrat de la ville. La trompette, accompagnée du tambour, a annoncé la levée des couleurs et l'allumage de la flamme. Le message de l'État a été lu par le maire et celui de l'Union des anciens combattants par Madison Albrecht championne de jet ski du Grand Est, habitante de la localité. Le Maître de cérémonie et deux de ses frères d'arme sont intervenus tour à tour, rappelant les phases importantes de la bataille de Diên Biên Phu du 7 mai 1954. Après un dépôt de gerbes par les 6 filles de la famille Gapski (auxquelles se sont jointes 3 enfants de l'école Anne Frank), les Anciens combattants, l'UNP, la municipalité et Mme le Député, la Marseillaise a été chantée par toute l'assistance. La cérémonie a été suivie d'un vin d'honneur (offert par la commune) servi par des membres de la commission des fêtes et du conseil municipal.



■ Les Scarabées en concert au complexe sportif Joseph Albrecht

Événement important, l'ASGH a organisé une opération « Portes ouvertes » pour faire la promotion de ses multiples activités : tennis, natation, danse, gymnastique, marche. Pour couronner la journée, le groupe local « les Scarabées » a donné un concert gratuit sur le site.



■ Énorme succès de la marche associée à une fête champêtre des Amis de Lussac en juillet !

Une délégation des Amis de Lussac se rendra dans la Vienne en août 2019



■ Drakkar

L'UNP de Ham a rendu hommage à ses frères d'arme victimes de l'attentat du Drakkar, en présence notamment d'Hélène Zannier députée de la Moselle.



■ Tous les ans, deux fêtes de quartier se déroulent pendant l'été à Ham



Chemin des Corbeaux



Chemin de Riveling

Événements de l'année

■ Le nouveau service technique, inauguré

Après 2 ans et demi de travaux, le nouveau service technique est opérationnel depuis septembre. Coût des travaux : 500 000 € HT. Subventions obtenues : 100 000 € de l'État, 100 000 € du Département, 100 000 € de l'intercommunalité et 2 000 € du sénateur Masson. La nouvelle structure est plus moderne et bien mieux agencée. Ce qui permet d'améliorer les conditions de travail et la sécurité du personnel, ainsi que l'efficacité de ce service cher aux habitants. Les entreprises qui ont œuvré sur le site, ont toutes été sélectionnées

suite à un appel d'offres à la concurrence. Pour baisser le coût, les ouvriers communaux ont pris en charge des travaux de peinture et la remise en état des abords des 2 bâtiments. Il a été fait appel à un chantier d'insertion pour fabriquer le bureau du chef d'équipe qui a été réalisé avec des palettes en bois recyclées. L'isolation poussée et l'éclairage à LED des locaux, combiné à des capteurs de présence, permettent à la commune de faire des économies d'énergie.



M^{me} l'architecte



M. le vice-président du CD



M. le Sénateur



M^{me} le Sous-Préfet



■ 3 pompiers de Ham distingués à Creutzwald



De gauche à droite : Manon Maleska, Clara Jager et Roger Wilhelm

■ Préparation du Marché de Noël



■ 3 nouvelles ceintures noires de karaté à Ham

Elodie Gietzen, Brice Bieber et Tifenn Daubignard ont réussi avec brio leur examen cet été à Paris, portant ainsi fièrement la ceinture noire de karaté. Ils ont été formés dans le dojo de la municipalité. Bravo et félicitations !



■ Au pot hamois



Bienvenue à Fabienne Comisso qui a installé le 2 novembre un atelier d'objets en céramique et une poterie à son domicile 21 rue de Guerting. Elle fait également désormais partie des commerçants du marché du mardi matin. Un chalet a été mis à sa disposition.



■ Fête des Aînés: « La musique était bonne et le repas excellent ! »

La fête des Aînés version 2018 fut à nouveau un excellent cru si l'on en juge les nombreux commentaires positifs laissés par les quelque 200 convives au sortir de la salle, dimanche 21 octobre, qui ont été servis à table par l'équipe municipale et des sympathisants.



Bar du Centre - Chez Sellam



Courses non-stop



Horaires :
de 9h à 21h

Fermé le lundi

8, rue de l'Église - 57880 Ham-sous-Varsberg
09 54 54 21 50 - 06 19 43 59 66

PIZZAS - SNACK - SALADES

Da Toni

09 83 66 09 73

SUR PLACE - À EMPORTER - LIVRAISON

■ Il y a 100 ans, la Lorraine mosellane redevenait française

Très belle et émouvante cérémonie du 11 novembre à Ham-sous-Varsberg, à l'occasion du centenaire de l'armistice de 1918 redonnant la Moselle à la France. La Marseillaise chantée avec brio par Tara Lawson et 24 écoliers, ainsi que le clairon et le tambour pour la levée des couleurs, ont réchauffé les cœurs de la centaine de personnes présentes. La manifestation a été associée à une sonnerie « à la volée » des cloches de l'église de 11 à 11H11 et par la présence de jeeps et d'hommes et de femmes en uniforme américain symbolisant la libération par les Alliés.



myBuro
Tout pour le bureau

Votre Fournisseur de proximité
myburo.eu

Tout pour le bureau

MyBuro
ZA - 1, rue des Bruyères
57890 PORCELETTE
Tél. : 03 87 29 28 89
Fax : 03 87 93 33 64

TP STEINER
Travaux publics - Terrassements - Aménagements extérieurs

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
TERRASSEMENTS
TRAVAUX PUBLICS

14 rue Poincaré
57150 CREUTZWALD
Tél. 03 87 82 01 92 / Fax. 03 87 90 24 97
contact@tpsteiner.fr / www.tpsteiner.fr

■ Exposition de peinture « Aux couleurs des D'ham »

La section « Aux couleurs des D'ham » de l'association Ham'usez-vous, a exposé des tableaux, de la déco, des meubles relookés ainsi que des poteries et des réalisations d'art numérique le 3 novembre dans la salle socioculturelle.



GÉOMÈTRES EXPERTS



**Cabinet
Ribic & Bour**

Société Civile Professionnelle
de Géomètres Experts



49 bis, boulevard de Lorraine
57500 SAINT-AVOLD
Tél. : 03 87 92 19 78
Permanence à SARREGUEMINES
7, rue Poincaré
Tél. 03 87 95 48 65
E-mail : scp.ribic.bour@wanadoo.fr



Événements de l'année

■ Saint Nicolas a rendu visite à 250 enfants



École élémentaire Anne Frank



Maternelle P'Tits Loups



École élémentaire Genêts



Micro crèche



Maternelle Genêts

NICOLA

Depuis 1928

TEXTILES ET CHAUSSURES

TEXTILES : Gevana, Telmail, Hajo Mode - Nouveau : Jeans Anna Montana
LINGERIE JOUR & NUIT : Triumph, Sloggi homme et dame, Céléste, Mey, Pill, Gloria
Baroni, Hajo Lingerie, Eminence, Achel, You 365

ET UNE LARGE GAMME DE CHAUSSURES ET PANTOUFLES :
Collection CONFORT et semelles amovibles : Remonte, Artika, Suave, La Vague,
Romika, Soir et Matin...

23, rue Principale - 57880 HAM-SOUS-VARSBERG Centre
Tél. : 03 87 93 02 05 - www.nicola-textiles.fr

- parking réservé à la clientèle devant le magasin -

Macte-Animo

Alimentation et accessoires pour animaux

Boutique, livraison...

25, rue de Boulay
57880 Ham-sous-Varsberg
Tél. : 03 87 93 06 06
macte-animo@live.fr



Travail Temporaire - CDD - CDI



VOTRE FUTUR EMPLOI !

+ DE 50 AGENCES EN FRANCE !



CONTACTEZ-NOUS !

Toutes nos offres :
www.camo-emploi.fr



NOS AGENCES EN MOSELLE !

CREUTZWALD
Tél. : 03 87 91 98 30

SARREGUEMINES
Tél. : 03 87 98 16 16

FORBACH
Tél. : 03 87 85 25 51

TALANGE
Tél. : 03 87 73 55 00

METZ
Tél. : 03 87 38 55 00

THONVILLE
Tél. : 03 82 56 62 62

SAINT-AVOLD
Tél. : 03 87 91 12 00

■ Mieux comprendre le Sydeme

Pour une meilleure compréhension des activités du Sydeme, la municipalité de Ham-sous-Varsberg a organisé une réunion d'information dans la salle socioculturelle le 30 janvier 2018. L'occasion pour une cinquantaine de personnes de pouvoir poser directement des questions au président, au directeur général et au directeur financier du Sydeme suite aux propos négatifs tenus notamment dans les colonnes du RL. Si l'initiative de cette rencontre a été largement saluée, une dizaine de personnes a néanmoins été insatisfaite des réponses données par l'équipe de direction du Sydeme et a quitté la salle en cours de réunion. La grande majorité est, quant à elle, restée jusqu'au bout pour un échange constructif.



■ SIAGBA : améliorer l'écoulement (Bisten et Guerting)



■ Six ruches supplémentaires à Ham

La municipalité encourage les projets des apiculteurs et toute action en faveur des abeilles. Les élus ont même fait du miel, le label de la commune. Un 4^e apiculteur s'est installé dans la localité près d'un étang de pêche de Creutzwald. Romain Hoffmann, de L'Hôpital, a implanté 6 ruches à Ham et il est venu en mairie présenter sa première récolte de miel d'acacia et de fleurs. Il nous a confié que l'endroit n'est pas pollué et qu'il l'a constaté en observant le comportement très détendu des abeilles, qui butinent sur un territoire d'environ 2 kilomètres à la ronde.



■ Creutzwald et Ham collectent des lunettes

Une convention de partenariat a été signée entre le Sydeme et le Lions Club de Saint-Avold, 4 150 paires de lunettes ont été collectées par le Sydeme lors des permanences de distribution de sacs multiflux ou des visites du CT2E (Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement). Dans le Top 10 des communes qui se sont le plus mobilisées, figurent en tête Creutzwald avec 302 paires, et en 4^e place Ham-sous-Varsberg avec 141 paires.

■ Prolongement du sentier du Marais : les travaux sont prévus pour l'été 2019

Le comité de suivi du marais de la Heide s'est réuni en mairie de Porcelette. À l'ordre du jour : le prolongement du sentier du marais vers Porcelette autour de l'étang de l'Escherbruch. Le 1^{er} coup de pelle pourrait être donné en 2019 courant de l'été. Le coût est estimé à 180 000 € pour un sentier dont la longueur est estimée à 925 m.

Une concertation était nécessaire entre les communes porteuses du projet, les 2 Intercommunalités concernées, les éventuels financiers (Conseil Départemental et Agence de l'eau Rhin-Meuse), la Ligue de protection des oiseaux, le Gecnal, le Club vosgien et la société de pêche de Creutzwald. L'adjudicataire de chasse (côté Porcelette) était également invité à la réunion. Il a été rappelé la philosophie de ce sentier pédagogique : inviter les promeneurs et amoureux de la nature, et plus particulièrement les écoliers, à venir découvrir un site exceptionnel où vivent des animaux et des plantes remarquables. Il a été précisé que l'étang est en « eau libre » et que depuis que les communes ont pris un arrêté municipal interdisant les embarcations et toutes activités nautiques [pêche, loisirs], le site a retrouvé sa quiétude. En effet, trop de « fenêtres » étaient ouvertes dans la barrière végétale du côté de Ham par les pêcheurs qui, du reste, sont autorisés à pêcher depuis la rive munis d'une carte de pêche. Par ailleurs, des précautions devront être prises quant aux espèces rares nichant à proximité de l'étang, comme le Busard des roseaux.

À la prochaine réunion, les représentants des collectivités seront amenés à éplucher les propositions de 3 maîtres d'œuvre pour choisir celui qui dirigera le chantier sous assistance de maîtrise d'ouvrage de Matec.



■ Fleurissement de la Mairie



■ Décorations de Pâques



■ La Commission de sécurité a donné un feu vert pour le gymnase, la salle socioculturelle et l'école les P'tits Loups



La commission de sécurité, réunie le 23 octobre, après avoir examiné les attestations, a visité les lieux et contrôlé le bon fonctionnement des installations de secours, a donné un avis favorable à la poursuite de l'exploitation du gymnase, de la salle socioculturelle et de l'école Les P'tits Loups.

■ La commune adhère au dispositif Participation citoyenne

Les Hamois se sont mobilisés et ont répondu en nombre à l'invitation de la gendarmerie et de la municipalité pour une réunion publique consacrée au dispositif « Participation citoyenne ». Parmi les 80 personnes présentes, 18 ont souhaité devenir « référents ». Leur rôle sera d'être attentifs aux situations particulières

et d'alerter la gendarmerie en cas d'incivilité. Ils disposeront d'un numéro de téléphone spécifique pour communiquer avec les forces de l'Ordre. Dans les communes où ce dispositif est en place, les cambriolages et la délinquance ont baissé. Des panneaux seront installés en entrée d'agglomération pour signaler cette

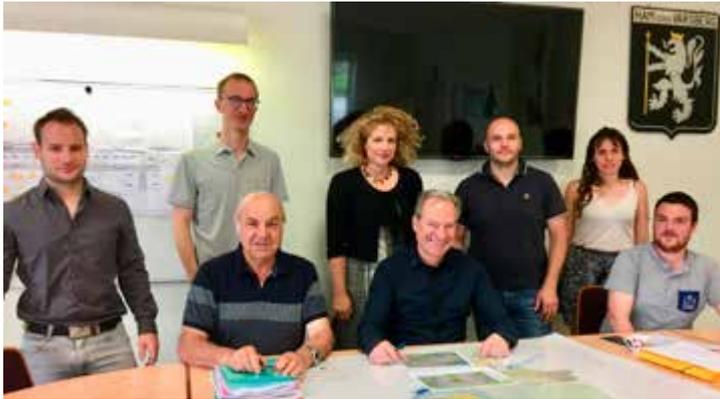
participation citoyenne complémentaire aux opérations tranquillité seniors et tranquillité vacances. Un protocole d'accord a été signé le 13 octobre en mairie de Ham par Mme le sous-Préfet de Forbach-Boulay, le maire et le capitaine Gorletti représentant le chef d'escadron de gendarmerie de Boulay.



Le dispositif « Participation citoyenne » donne aux habitants la possibilité d'adopter une attitude vigilante et solidaire en informant les forces de l'ordre de toute situation particulière. Il complète les autres actions de prévention comme les opérations tranquillité seniors et tranquillité vacances.

■ Lotissement Lorraine : ce sera pour 2019 !

Suite à une réunion de concertation constructive et utile concernant le projet de lotissement communal « Lorraine », avec autour de la table : la CCW (Urbanisme), la DREAL (Environnement), le Conseil Départemental (Espaces naturels sensibles), Matec (assistance en Maîtrise d'ouvrage), Jean-Marie Festor/MK Études (Maître d'œuvre), la commune (Maîtrise d'ouvrage), le projet, qui a été retardé à plusieurs reprises par 3 obstacles (remontée des nappes, écoulement des eaux pluviales, suspicion de la présence d'une plante rare), peut finalement se concrétiser. Les fouilles archéologiques de cet été n'ont pas révélé la présence de vestiges.



■ Emplois d'été

Comme tous les ans, la municipalité recrute deux jeunes en « Emploi d'été » pour leur donner une première expérience dans le monde du travail. Leurs candidatures ont été tirées au sort par une main innocente. Pour 2019, le délai d'inscription en mairie est fixé au 31 mars.



Clémence - Mois de Juillet

■ Les toilettes sous le préau de l'école des Genêts, rénovées



■ Jean Birgenler : d'emploi aidé à titulaire

La commune a titularisé un jeune qui avait été recruté en emploi aidé il y a quelques années pour le service technique de la ville. Le maire et ses 2 premiers adjoints, sont allés féliciter Jean Birgenler sur son lieu de travail, et lui souhaiter la bienvenue dans la fonction publique.



■ Emplois d'été



Ambre - Mois d'Août



LE CRÉDIT MUTUEL FAIT BAISSER LE BUDGET MOBILE DE LA FAMILLE.

.....
UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS,
ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel

Vallée de la Bisten
8 rue de Diesen – 57890 Porcellette
27 A rue de la Gare – 57880 Ham-sous-Varsberg
Tél. : 03 87 82 95 08

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,8 millions de sociétaires-clients.



Crédit Mutuel Mobile est un service de l'opérateur Euro-Information Telecom proposé par le Crédit Mutuel. Offre disponible dans les Caisses de Crédit Mutuel proposant ce service. Euro-Information Telecom, SAS au capital de 175 715 € RCS Paris 421 713 892 - 12, rue Gallien, 75 107 Paris Cedex 02. Le DAS (Débit d'Absorption Spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg.

■ Réunion des présidents d'associations en vue d'établir le planning 2019



La réunion des membres des 27 associations de Ham-sous-Varsberg, le 27 octobre, a permis d'établir le planning des manifestations de 2019. Le maire et ses 5 adjoints, ont projeté un diaporama sur les activités des associations en mettant en valeur les bénévoles, remercié les personnes pour leur implication positive dans la vie communale et

leur contribution à l'attractivité de Ham, salué la création en cours d'un marché de Noël inter-associatif en 2018 et l'idée de créer un forum des associations en 2019. La réunion s'est achevée par le verre de l'amitié.

Calendrier des manifestations 2019

JANVIER

Mardi 8	Société des Mineurs	Assemblée Générale	GS
Samedi 12	Union Nationale des Parachutistes	Assemblée Générale	PS
Samedi 19 et Dimanche 20	Club canin	Assemblée Générale	GS

FÉVRIER

Dimanche 10	Société des Mineurs	Choucroute	GS
Dimanche 24	Club épargne	Banquet	GS
Jeudi 28	Amis Lussac	Soirée Harengs	GS

MARS

Samedi 2 et Dimanche 3	Atelier des artistes	Carnaval	GS
Dimanche 3	MC Gueules noires	Assemblée Générale	PS
Samedi 16	Supporter club FC Metz	Banquet	GS

AVRIL

Samedi 27 et Dimanche 28	Club cynophile	Concours d'attelage	P
Dimanche 28	Union Nationale des Parachutistes	Marche du Printemps	GS

MAI

Dimanche 5	MC Gueules noires	Poker run	M
Samedi 18	Judo-club Budokai	Bal	GS

JUIN

Samedi 1 et Dimanche 2	Supporter club FC Metz	Banquet	GS
Jeudi 6	Supporter club FC Metz	Assemblée Générale	GS
Samedi 8	RCC	Tournoi	P
Vendredi 21, Samedi 22 et Dimanche 23	Club canin	Concours Agility	P
Samedi 29 Juin	Arts martiaux	Fête de fin d'année	P

JUILLET

Mercredi 3	Arts martiaux	Assemblée Générale	GS
Samedi 6 et Dimanche 7	Amis de Lussac	Fête champêtre avec marche	GS/M

AOÛT

Jeudi 29	ASGH	Assemblée Générale	GS
----------	------	--------------------	----

SEPTEMBRE

Vendredi 20, Samedi 21 et Dimanche 22	Club canin	Concours de cavage	P
Samedi 29	Société des Mineurs	Commémoration	GS

OCTOBRE

Samedi 5	Union Nationale des Parachutistes	Bal	GS
Samedi 12	A l'ère libre	Assemblée Générale	PS
Jeudi 24	Amis de Lussac	Assemblée Générale	GS
Samedi 26	Union Nationale des Parachutistes	Drakkar	PS
Samedi 26	Atelier des artistes	Hamlloween	GS

NOVEMBRE

Vendredi 8	Chorale Ste Cécile	Assemblée Générale	P
Dimanche 17	Fête des Aînés	Banquet	P
Samedi 23	ASGH	Soirée Beaujolais	GS

DÉCEMBRE

Dimanche 1	Société des Mineurs	Ste barbe	GS
Dimanche 1	MC Gueules noires	Jouets	PS
Samedi 7	Mairie	Repas	GS
Samedi 14	RCC	Banquet	GS
Mardi 31	Judo-club Budokai	St Sylvestre	GS

Liste des 27 associations hamoises en activité

NOM DE L'ASSOCIATION	PRÉSIDENT	N° TÉLÉPHONE
A l'ère libre	David Gapski	06 85 17 24 98
Amicale des Amis de Lussac r.sikorski@wanadoo.fr	Raymond Sikorski	06 07 68 50 02
Amicale des Anciens Elèves Ham cité	Horst Lafontaine	
Amicale des parents d'élèves de l'école des Genêts	Clémence Audrey Steyer	06 01 83 72 03
Anciens Combattants	François Urbays	03 87 93 57 77
Arts martiaux de Ham (karaté, aikido, self-défense, yoga, Tai Chi Chuan)	Matthieu Gietzen	06 22 57 74 81
Association Christ Roi	Francine Jacques	03 87 82 31 72
ASGH (Association Sportive du Gymnase de Ham - tennis, vélo, gymnastique, danse) peclipse@orange.fr	Xavier Cerveau	06 20 80 08 18
Association Seniors (cité Maroc)	Edith Wagner	03 87 93 65 29
Au bonheur des tous p'tits	Sabrina Tcheir	06 76 19 39 22
Budokai (judo, Ju-Jitsu, self-défense)	Patrick Bruck	07 78 14 71 14
Chorale Sainte-Cécile	Pascal Fétique	03 87 93 18 35
Club Canin michel.lequime@orange.fr	Michel Lequime	06 30 78 36 09
Club d'épargne Les Genêts (pétanque, belote)	Roland Biette	03 87 93 44 04
Club des Aînés « La Fleur de l'Âge »	Jean-Jacques Pernelle	06 29 74 27 67
Club des Motards MC Gueules noires mc_gueules_noires@hotmail.fr	Gioacchino Alessi	06 84 78 05 54
Club « Poches percées »	Germain Novak	06 17 25 96 36
Ham'usez-vous	Denis Carmagnani	06 11 80 30 24
L'atelier des artistes	Marie-Pierre Holzritter	03 87 90 04 87 07 82 17 21 88
RCC	Christophe Schnurawa	06 58 51 49 39
Slovène Nanos	Joseph Veluscek	03 87 93 16 87
Société des Mineurs et Travailleurs	Alphonse Muller	03 87 93 41 38
Street Bikers rossiyamr1@gmail.com	Christophe Bruck	06 24 93 07 49
Supporter club FC Metz section Ham	Sylvie Holzhauser	06 85 77 88 93
Tennis-club tc-ham@orange.fr	Xavier Cerveau	06 20 80 08 18
U.S.E.P	Thomas Metzinger	03 87 90 15 81
Union Nationale des Parachutistes	Jean-François Filler	06 36 52 37 54

LES BÉNÉVOLES OFFRENT GRATUITEMENT LEUR TEMPS,
LEUR ÉNERGIE ET TOUS LES FRAIS QUE CELA IMPLIQUE.

EN AUCUN CAS ILS NE SONT INDEMNISÉS ET AUCUN AVANTAGE NE LEUR EST OFFERT.
LEURS SEULS SALAIRES SONT VOTRE RESPECT, VOTRE RECONNAISSANCE ET VOS REMERCIEMENTS.



Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Ham



L'Association Sportive du Gymnase de Ham



La Société des Mineurs et Travailleurs



Le Club Canin

Vie associative



L'Atelier des Artistes



À l'ère libre



Judo-Club Budokai



Section Yoga du Cercle des Arts Martiaux



Les pères Noël en moto - MC les Gueules Noires



Le Cercle des Arts Martiaux



La Chorale Ste-Cécile



Les Anciens de Ham cité



L'Union Nationale des Parachutistes

Ouverture prochaine, votre nouvel opticien

Labelle Vision

Conseil & Expertise
Entretien et ajustage de vos lunettes
• Audio-prothésiste •

ESPACE SANTÉ - 57890 PORCELETTE
Tél. : 03 87 81 44 42

Lundi : visites à domicile le matin - 14h-18h30
Du mardi au vendredi : 9h-12h / 14h-18h30
Samedi : 9h - 17h

Vie associative



Les Amis de Lussac



Club des Aînés « La Fleur de l'Âge »



Le Moto Club Les Gueules Noires



Supporter Club FC Metz Ham et environs

03 87 93 01 60

6, rue de Saint-Malo CREUTZWALD



Ambulances
THIERRY | **AT**
AMBULANCES • VSL • TAXIS*

**Communes de stationnement : HAM sous VARSBERG - FALCK - BERVILLER EN MOSELLE - VARSBERG*



R.F.P.B.

Peintures intérieures
Papier peint
Revêtement de sol
Isolation thermique



Revêtement Façades Peintures du Bâtiment

1, rue de la Liberté - 57450 THEDING

Tél.: 03 87 89 14 26 - E-mail: rfpb.rfpb@orange.fr

■ Ham : petite ville généreuse



Le CCAS (Centre communal d'action social) de Ham consacre chaque année près de 5000 € aux personnes traversant des difficultés notamment d'ordre financiers (bons alimentaires, colis de Noël). La municipalité - avec l'aide de 12 associations locales - a participé à l'opération nationale « Les brioches de l'amitié » au mois d'octobre. Cette action de générosité, a permis de verser 2052,37 € à l'association familiale d'aide à l'enfance inadaptée. La commune accorde également des subventions au FDAJ (Fonds départemental d'aide

aux jeunes de moins de 25 ans en difficulté), au Secours populaire, à l'association Espoir des sclérosés en plaques de Moselle Est, à l'ASBH (centre de vacances cité Maroc), aux Restaurants du cœur, à la Ligue contre le cancer et à l'Association familiale d'aide à domicile. Elle contribue aussi, par son adhésion à la CCW, à l'aide fournie aux jeunes sans emplois du territoire intercommunal, à travers la Mission locale (1 permanence hebdomadaire dans la commune) et le chantier d'insertion de l'ASBH.

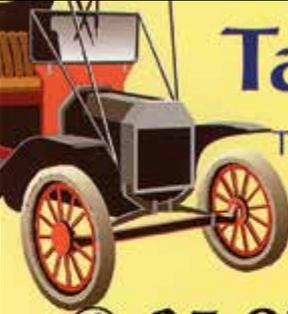


TOP COULEUR
JCM AUTO & Utilitaire
Agent IVECO

Carrosserie - Peinture
Mécanique - Électricité
Montage GPL



Tél. : 03 87 93 14 46
Fax: 03 87 90 23 17
topcouleur@live.fr
20 rue de Porcellette
57880 Ham-sous-Varsberg



Taxi KIN
TRANSPORT DE
MALADE ASSIS

☎ **03 87 93 00 41**
57880 HAM-SOUS-VARSBERG

Snack Service & Traiteur



Roger Wilhelm

37 rue de Ham - 57880 Ham-sous-Varsberg

Tél. : 06 80 10 16 69



ÉLECTRICITÉ

LAUER S.A R.L.



- Électricité Générale
- Éclairage Public
- Dépannage



Tél. : 03 87 93 16 39
Portable : 06 85 10 02 79

22, Rue de la Croix - 57550 MERTEN

La commune accueille 586 élèves répartis comme suit : 242 élèves en Maternelle, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 et 344 élèves au collège.

■ École élémentaire des Genêts (83 élèves)

Directeur : Frédéric BECKER et Jennifer GASPAR
Michel SCHOUMACHER 19 CM1
Thérèse KIEFFER 25 CE2 - CM1
Anne BRUNNER 22 CE1
17 CP

Agent communal : Nadia WURTZ

■ École maternelle des Genêts (62 enfants)

Directrice : Emmanuelle LEININGER 31 PS - GS
Virginie ORDENER 31 MS - GS

Agents communaux : Douda Achacha et Jocelyne RHIM,
Eve NIMESKERN et Nadia WURTZ

■ École élémentaire Anne FRANK (65 élèves)

Directrice : Valérie SCIVOLI 22 CP - CE1
Sonia FLEURETTE MULLER 21 CE2 - CM1
Jennifer GASPAR
Laetitia PEREZ - Alice SCHOULER 22 CM1 - CM2

■ École maternelle Les P'Tits Loups (32 enfants)

Directrice : Audrey AGISSON 11 PS, 12 MS, 9 GS
Agent communal : Jessica DOHR

■ Collège Bergpfad (347 collégiens)

Principal : M. Philippe PEROTTO
Gestionnaire : M. Benoît JEANSON
Secrétaire : M^{me} Pauline BOEGLER
CPE (Conseillère Principale d'Éducation) :
M^{me} Valérie STOSSE

28 professeurs, 8 personnels de service, 4 assistants d'éducation, 1 infirmière,
1 conseillère d'orientation, 1 AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap)
Effectif : 344 élèves dont 227 demi-pensionnaires, répartis de la manière suivante :

- 3 classes de 6^e soit 83 élèves
- 4 classes de 5^e soit 91 élèves
- 3 classes de 4^e soit 86 élèves
- 3 classes de 3^e soit 84 élèves

■ Fête scolaire à la maternelle des Genêts



■ SIVOS : 4 000 € pour le collège

Le Conseil syndical du Sivos s'est réuni le 29 mars sous la présidence de Valentin Beck. Les représentants des communes de Porcelette, Diesen, Varsberg, Guerting, Bisten et Ham, ont décidé d'octroyer une subvention de 4 000 € au Collège Bergpfad pour l'achat notamment de livres, de lecteurs MP3 pour les cours d'allemand, d'un appareil photo pour la réalisation d'un journal et de 3 tables de tennis de table. 344 collégiens étudient dans cet établissement hamois.



■ Premier anniversaire de la micro-crèche

Pour son 1^{er} anniversaire, la micro-crèche est au complet avec 8 enfants.



■ Cérémonie républicaine au collège Bergpfad

Le principal du collège, le président de l'association des parents d'élèves et le maire accompagnés de l'adjoint chargé des écoles ont, lors d'une cérémonie républicaine le 12 octobre, remis les diplômes du brevet des collèges aux élèves méritants devant leurs parents. Le taux de réussite à Ham-sous-Varsberg dépasse les 90 %.



CND Entreprise
Abattage, Débardage
Bois de chauffage.
Entrepreneur forestier
Cyrille DALSTEIN
67, rue de la Gare
57880 HAM-SOUS-VARSBERG
Tél.: 06 12 31 43 85
dalstein.cyrille@live.fr

JUMBO FLEURS
Martine
Toutes compositions Florales
Livraison domicile
Ouvert
7 jours sur 7
94, rue de la Gare 57880
HAM-sous-VARSBERG
Tél. 03 87 93 31 30

Tarifs des prestations communales

- Occupation du funérarium :
gratuité pour les Hamois, **120€** pour les familles extérieures.
- Concession cimetière :
demi-tombe : **100 €**, tombe simple : **150 €**,
tombe double : **220 €**.
- Monument au columbarium :
1200€ + 100 € pour la concession du terrain.
- Jardin du Souvenir : forfait : **25€**
- Droit de place pour un camion à des fins commerciales : **50€**.
- Droit de place pour un camion snack :
52€ pour une fois par semaine, **350€** pour l'année entière.
- Droit de place pour cirque, sur parking du cimetière :
50€ par jour.
- Location du camion (déchets verts) : **35€**
(limité à 3 voyages par jour).

Tarifs location SALLE SOCIOCULTURELLE

- Location pour le week-end :
Hamois : **250 €**, personnes extérieures : **400 €**.
- Location pour un jour de semaine :
Hamois : **135 €**, personnes extérieures : **210 €**.
- Vin d'honneur avec verres, (hors week-end) :
Hamois : **70 €**, personnes extérieures : **130 €**.
- Réunion avec verres et vaisselle :
Hamois : **80 €**, personnes extérieures : **140 €**.
- Réunion sans verres, ni vaisselle :
Hamois : **60 €**, personnes extérieures : **90 €**.
- Assemblées générales associations hamois :
gratuit.
- Assemblées générales associations extérieures :
90 €.
- Soirée banquet, (deux fois par an) :
associations hamois : **100 €**,
associations extérieures : **400 €**.
- Location salle à des fins commerciales :
Pour 1 jour : Hamois : **190 €**
Personnes extérieures : **210 €**
Pour 2 jours : Hamois : **360 €**
Personnes extérieures : **400 €**

Tarifs location SALLE ANCIEN PRESBYTÈRE

- Location pour le week-end :
Hamois : **100 €**, personnes extérieures : **200 €**.
- Location pour un jour de semaine :
Hamois : **80 €**, personnes extérieures : **160 €**.
- Vin d'honneur avec verres, (hors week-end) :
Hamois : **70 €**, personnes extérieures : **130 €**.
- Réunion avec verres et vaisselle :
Hamois : **80 €**, personnes extérieures : **140 €**.
- Réunion sans verres, ni vaisselle :
Hamois : **60 €**, personnes extérieures : **90 €**.
- Assemblées générales associations hamois :
gratuit.
- Assemblées générales associations extérieures :
90 €.
- Soirée banquet, (deux fois par an) :
associations hamois : **100 €**,
associations extérieures : **200 €**.
- Location salle à des fins commerciales :
Pour 1 jour : Hamois : **190 €**
Personnes extérieures : **210 €**
Pour 2 jours : Hamois : **360 €**
Personnes extérieures : **400 €**



ENTREPRISE KUCUK

**Tous travaux en bâtiment - Gros œuvre
Maçonnerie - Carrelage**

Tél./Fax: 03 87 92 92 42

Mobile: 06 11 42 50 96

2, rue George Sand - 57730 Petit-Ebersviller
fikri.kucuk@neuf.fr

Robert Schuman, un homme de l'Est, Père de l'Europe

Robert Schuman est né de père mosellan ; il parlait le francique et a travaillé à la sous-préfecture de Boulay durant la 1^{ère} guerre mondiale.



Sa jeunesse:

Homme de l'Est, homme des frontières, Robert Schuman l'est par ses origines.

Son père Jean-Pierre est issu d'une famille de cultivateurs, né en 1837 à Evrange en Moselle, sur la frontière luxembourgeoise. Après avoir fait son service militaire et combattu dans l'armée française en 1870, il s'installe au Luxembourg, comme rentier. Sa mère Eugénie Duren est luxembourgeoise, née à Bettembourg en 1864. Son père est employé des douanes. Le couple qui s'est uni en 1884 se retrouve allemand. Il s'installe dans une maison à Clausen, faubourg de Luxembourg où Robert voit le jour le 29 juin 1886.

Il parle, comme ses parents, le luxembourgeois, un patois francique qui franchit la frontière. Le couple connaît le français, appris à l'école et langue des gens aisés, ainsi que l'allemand, langue de l'administration, de l'Église... mais reste fidèle au dialecte, langue de tous les jours. Robert perd son père en 1900, à l'âge de 14 ans. À partir de cette date, il est élevé par sa mère à laquelle il est très attaché. Elle lui transmet une éducation religieuse et très stricte. C'est un très bon élève qui est convaincu que copier est un péché.

Le jeune garçon fréquente d'abord l'école primaire de Clausen puis fait ses études secondaires à l'Athénée (lycée) de Luxembourg où il reçoit un enseignement classique, donné en allemand et en français. À dix-huit ans, Robert Schuman est parfaitement bilingue.

Robert décide de s'engager dans des études

juridiques en Allemagne afin de s'installer dans la région de ses origines. C'est pourquoi il demande une autorisation spéciale pour passer l'Abitur allemand au lycée impérial de Metz. Il obtient son diplôme en avril 1904 à l'âge de dix-huit ans.

Il fréquente ensuite plusieurs universités afin de bénéficier de l'enseignement des juristes les plus réputés. Tout d'abord Bonn, puis Munich et enfin Berlin où il passe également un certificat de philosophie. Pour finir la partie théorique de ses études, c'est à Strasbourg qu'il obtient son premier examen d'état.

Puis ce sont des stages et enfin la thèse qui lui permet d'embrasser n'importe quelle profession juridique. On est au printemps 1912, il a 26 ans.

Le début de la vie active et son élection:

En 1912, il s'installe à Metz et ouvre un cabinet d'avocat. Son insertion sociale dans le milieu catholique messin est reconnue par l'évêque Benzler qui le nomme président des associations catholiques de jeunesse de son diocèse.

Puis advient la Grande Guerre:

Il est incorporé dans le service auxiliaire et affecté à une unité non combattante à Metz jusqu'en 1915, date à laquelle il est nommé "Hilfsarbeiter" (surnuméraire ou auxiliaire) à Boulay. Dans cette petite sous-préfecture il est chargé de diverses questions: assistance sociale, bienfaisance, assurances, affaires communales... D'après une confidence faite plus

tard, il semble avoir été choqué par la politique sans scrupule de cette administration.

Il quitte ses fonctions en décembre 1918 pour la commission municipale de Metz, à laquelle il a été convié par le maire Victor Prével afin de s'occuper de la gestion de la ville.

C'est à l'âge de 32 ans, poussé par le chanoine Colin et bien d'autres, qu'il se présente aux élections nationales sur la liste U.R.L. La présence d'un juriste dans la délégation mosellane était absolument nécessaire car il fallait assimiler le système juridique lorrain à celui de la France. Les 8 candidats de la liste furent élus, Robert Schuman se place en deuxième position, résultat exceptionnel pour un simple coup d'essai de sa part.

Le 16 novembre 1919, Robert Schuman est élu député de la Moselle. Jusqu'au début des années 30, il mène de front ses activités professionnelles d'avocat et son mandat parlementaire.

À la chambre, Robert Schuman entre dans deux commissions: la Commission de législation civile et criminelle et la commission d'Alsace - Lorraine, dont il fut élu secrétaire. Il acquiert très rapidement une grande réputation de parlementaire sérieux et travailleur. Les parlementaires qui l'ont côtoyé n'en disent que des éloges. On apprécie sa finesse, son sérieux, sa pondération, son évident désintéressement, son sens de l'humour, sa parfaite éducation, son exceptionnelle culture. Pendant cette première législature, il travaille avec acharnement pour adapter les lois allemandes aux lois françaises. En Alsace-Moselle qui sortait de l'annexion, les avancées

sociales étaient nombreuses, il s'agissait de les garder. Il travaille avec acharnement au sein du Conseil consultatif qui tenait au moins quatre séances par an et qui avait un secrétariat permanent à Strasbourg.

Robert Schuman fut le praticien du droit et l'expert : sur les 260 projets ou proposition de lois soumis à l'examen de la Commission d'Alsace et de Lorraine.

Il assura, à lui seul, la rédaction d'une quarantaine de textes, avant qu'ils ne soient soumis à la ratification par la Chambre.

S'il nous reste quelques avantages du droit local c'est beaucoup grâce au travail de Robert Schuman.

Il est réélu de 1924 à 1936, il se fait connaître et apprécier, si bien qu'en mars 1940 il est nommé sous secrétaire d'État à la Présidence du Conseil chargé des réfugiés, dans les gouvernements Reynaud et Pétain

Les épreuves de la seconde Guerre mondiale :

Début 1940 il a ses premières fonctions au niveau national car il est nommé sous secrétaire d'État aux réfugiés.

Il vit la défaite au plus haut niveau.

Le 16 juin il assiste au conseil des ministres de Bordeaux et discute de la demande d'Armistice. Comme les autres secrétaires d'État, Schuman ne vote pas, mais son opinion en faveur de l'armistice est connue.

Le soir même, après la démission de Paul Reynaud, le Président Albert Lebrun demande au Maréchal Pétain de former un nouveau gouvernement. Schuman y garde ses attributions aux réfugiés.

Puis c'est Laval qui constitue un nouveau gouvernement. Le 13 juillet on lui propose le Secrétariat général aux réfugiés qu'il refuse. Il retourne auprès des réfugiés à Poitiers.

Pourtant, après quelques semaines de réflexion et des contacts, Schuman prend la décision étrange et plutôt difficile à expliquer de rentrer à Metz.

Le 14 septembre il lui est proposé de collaborer avec les autorités allemandes. Devant son refus, il est arrêté et écroué à la prison de Metz du 14 septembre 1940 au 13 avril 1941 soit 7 mois d'emprisonnement.

Suite à plusieurs interventions, il est libéré et mis en résidence surveillée dans le Palatinat.

Il y passe son temps de semi-liberté en position d'attente, à lire et se promener dans les environs. Il écrit beaucoup à ses amis et connaissances et reçoit de nombreuses visites. Il y passa environ 1 an.

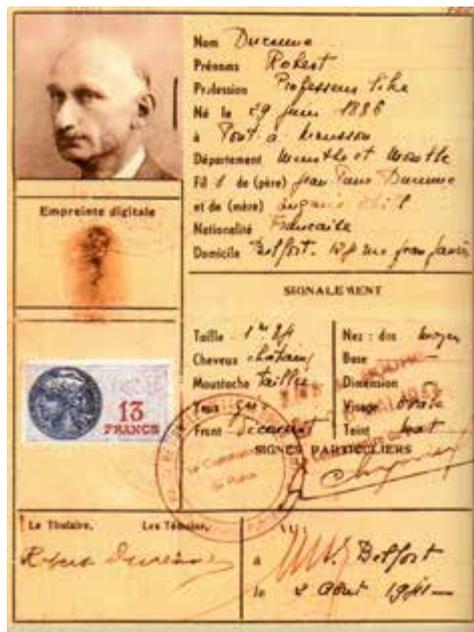
Une évasion réussie :

Dans la nuit du 2 au 3 août 1942 il quitte la pension qu'il réglait à ses frais et prend le train à la gare de Spire pour Strasbourg où il est pris en charge par son ami Eschbach et d'autres connaissances. Puis ce sont les Vosges qu'il traverse à pied. Des passeurs l'emmènent à Belfort sous le nom de Robert Durenne. Par train il rejoint Poitiers où il arrive le 6 août chez son ancien collaborateur Robert Holveck qui y était préfet délégué de région.

Il séjourne à l'abbaye de Ligugé. (Vienne)

Aidé par de nombreuses connaissances, il passe la ligne de démarcation le 13 août 1942 à Vernon dans la Vienne avec l'aide du passeur Roger Robin. Le 15 août il assiste à la messe de l'Assomption à la basilique de Fourvière à Lyon. Il séjourne un certain temps à Lyon en compagnie de nombreuses connaissances et entre au Comité lorrain qui s'est mis en place à Lyon.

Il fait des visites à Vichy, il y voit des gens du cabinet de Laval et du Maréchal, puis retourne à Lyon convaincu qu'il n'y a rien à attendre de ce régime.



Carte d'identité utilisée par Robert Schuman pendant sa clandestinité

Le passage à la clandestinité :

On retrouve des traces de son passage :

- Près de Mazamet
- Rodez
- Dans un monastère ardéchois jusqu'en février 1943
- Dans les Basses-Pyrénées
- La région de Grenoble

Au total une douzaine d'endroits en 18 mois dont plusieurs abbayes.

Sans toutefois s'engager dans la résistance.

Le retour en Moselle :

En septembre 1944, il fait une partie de sa rentrée au Pays avec des unités de la 1^{ère} armée commandée par le général de Lattre de Tassigny, qu'il a connu à Metz. Avant de rentrer, il passe quelque temps à Besançon.

Ce n'est que le 27 mars 1945 qu'il se réinstalle dans sa maison de Chazelles.

Retour à ses fonctions :

Il reprend contact avec la famille et les amis, tout cela après 6 ans. Elle était longue cette guerre !

Le retour en politique fut difficile.

À son égard, le général De Gaulle était plus que réservé, c'est ainsi que l'on trouve une formule à l'emporte-pièce du général, peut être apocryphe "Schuman, c'est un Boche; c'est un bon Boche; mais c'est un Boche tout de même!"

De Gaulle ne fait donc rien pour soutenir

Schuman. Il crée même son propre parti, le RPF. D'un autre côté il estime l'homme politique lorrain pour son intégrité et sa modération. Il intervient donc personnellement pour qu'un jury d'honneur le relève de son inéligibilité le 15 septembre 1945 et qu'il puisse poser sa candidature à l'Assemblée Nationale Constituante.

De Gaulle ne parlait pas de communauté Européenne mais toujours de Marché commun. Ce n'est qu'après deux ans au pouvoir que l'évolution du gaullisme conduit aux accords franco-allemands du 22 janvier 1963 par le traité de l'Élysée. "Voici que mon amertume se change en bien-être" aurait pu dire Robert Schuman, s'il avait vécu quelques années de plus. Il aurait également pu entendre dire par le général De Gaulle cette phrase quelque peu oubliée : "C'est vous qui avez commencé. Et nous avons poursuivi votre œuvre".

Le temps des responsabilités nationales :

Lors des élections législatives, Robert Schuman se présente sous l'étiquette du MRP (Mouvement Républicain Populaire) qui est un parti politique français classé comme démocrate-chrétien et centriste, et a existé de 1944 à 1967.

Robert Schuman en a été le 1^{er} président, Jean Lecanuet le dernier.

C'est à l'initiative de Robert Schuman qu'une réunion a eu lieu à Creutzwald le 23 mai 1946, il y fut courtoisement contredit par le député communiste sortant Pierre Muller. Il fut élu le 2 juin 1946.

Georges Bidault président du conseil, appela Robert Schuman au ministère des finances. Son maintien modeste formait un curieux contraste avec le cadre somptueux du ministère. Il donnait l'impression d'un moine égaré dans un palais officiel, dont il éteignait parfois les lumières. Il choisit comme chef de cabinet Alain Poher alors âgé de 37 ans. Le ministre est simple et modeste. Dans une France appauvrie par la guerre et minée par l'inflation, la fonction de ministre des finances était particulièrement ingrate. Le 14 juillet 1946, il reçut le vieux Lion Winston Churchill à Metz.

Vincent Auriol, malgré sa méfiance à l'égard du cléralisme de Robert Schuman qu'il appelait "l'homme à la soutane invisible", notait dans son journal "C'est un honnête homme, timide, consciencieux, conciliant; il s'incline devant des arguments de bon sens; je crois qu'il pourra faire un gouvernement durable. Il est modéré certes, mais il peut prendre les décisions les plus hardies". Il le proposa donc comme président du Conseil, soit l'équivalent du 1^{er} ministre.

Le 22 novembre 1947 il se présenta donc pour le débat d'investiture de président du conseil pour "Sauver la République", il obtint 412 voix soit 100 de plus que la nécessite la majorité constitutionnelle

Cependant au gouvernement suivant, il fut nommé ministre des affaires étrangères au quai d'Orsay, où il fit un très long séjour, de juillet 48 à décembre 52, dans 6 gouvernements différents. C'est à ce poste qu'il fit, le 9 mai 1950 sa "Déclaration Schuman".



Inauguration de l'école Neuland à Creutzwald sous la présidence de Robert Schuman (Ministre des affaires étrangères), de Robert Sérot (Président du Conseil général), et de Félix Mayer (Maire de Creutzwald) - Photo du cercle d'Histoire de Creutzwald.

Le Père de l'Europe :

Jean Monnet, alors haut fonctionnaire qui était le commissaire général au Plan, lui fit transmettre un projet de Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Schuman l'examina en fin de semaine dans le calme de sa maison de Scy-Chazelles. De retour à Paris, il annonça à son directeur de cabinet : "Dites à Monnet que je marche" Il avait pris la décision d'assumer politiquement le projet.

Voilà le jour - ce 9 mai 1950 - où naît l'Europe communautaire.

Après plusieurs mois de négociations, cette déclaration sera finalisée par le traité de Paris signé en avril 1951. Il a été le traité fondateur de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et de l'Europe des six.

Début 1953, il abandonne ses fonctions de ministre des affaires étrangères. L'Europe reste la grande préoccupation de Robert Schuman après son départ du Quai d'Orsay. Il parle à chaque occasion de ce qui existe, de ce qui reste à faire. Véritable plaidoyer destiné à convaincre ses auditeurs que l'intégration est bien la seule chance de l'Europe. Animé par une foi inébranlable, il explique, suggère des solutions. Avec une conviction raisonnée, une argumentation solide, il tente de convaincre. Jusqu'en 1958 il a l'impression que l'Europe avance. Il fait publier le 28 septembre un communiqué dans lequel il déclare : " Tous les Français sont solidaires, il faut répondre oui, c'est l'appel de la France..." Donc il se rallie à De Gaulle. Au zénith de sa vie, Robert Schuman bascule dans l'histoire. Au terme de sa présidence au Parlement européen (1958-1960) celui-ci lui

décerna, à l'unanimité, le titre "Père de l'Europe". Aucune autre personnalité n'a eu cet honneur. L'impact de la déclaration du ministre des affaires étrangères français a été considérable, tant en Europe que dans le reste du monde. L'AFP signale "Il s'agit d'un geste politique d'une importance exceptionnelle" L'éloge est repris par Le Monde, le New York Herald Tribune, seul l'Humanité organe du parti communiste titre "Nouvelle trahison, nouveau pas vers la guerre". Plus tard Adenauer notera dans ses mémoires : "L'initiative éblouissante et audacieuse de Robert Schuman était un acte d'une extraordinaire signification. Elle lui assure une place historique parmi les grands Français et les grands Européens."

La maladie et la fin de Robert Schuman :

Lors d'un voyage officiel à Rome en 1959, il donne une conférence de presse. Alors qu'il répond à une question d'un journaliste, il s'arrête brusquement de parler. Il a perdu le fil de sa pensée. C'est le premier symptôme d'un mal qui l'emportera quatre ans plus tard : la sclérose progressive des artères cérébrales. Robert Schuman s'est éteint en sa demeure de Scy-Chazelles le 4 septembre 1963 à 77 ans.

Il repose dans l'église fortifiée de Saint-Quentin en face de son ancienne demeure devenue la musée Robert Schuman.

Sa mort suscitara une émotion générale, et les hommages viendront de tous les bords politiques témoignant de sa contribution capitale à la construction de l'Europe.

Quelques Réflexions :

Robert Schuman n'était ni un doctrinaire ni un écrivain. À partir de 1953, il avait rédigé de courts textes de circonstance qui avaient servi de trame à ses nombreuses interventions et conférences. Au soir de sa vie, il entreprit de les rassembler et de les fondre dans un ouvrage d'ensemble qu'il acheva à Menton en janvier 1963 avec l'aide de ses proches. Son titre : "Pour l'Europe" indique l'orientation des dix dernières années de sa vie active. Écartant l'idée d'un livre souvenir, Schuman se livrait à une sorte de réflexion, de méditation où se mêlaient le passé, le présent et l'avenir du continent européen.

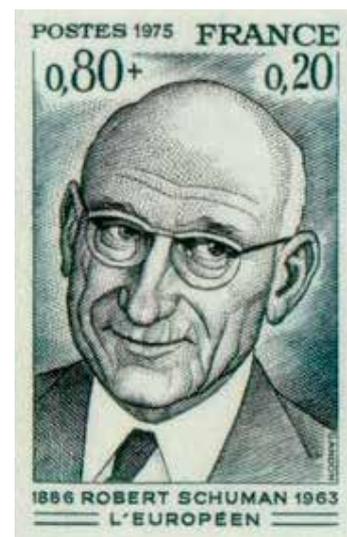
La double culture qui a été la sienne, comme c'est le cas de nombreuses populations frontalières, l'a préservé de toute étroitesse d'esprit. Sa vie intérieure intense, la méditation quotidienne de la Parole de Dieu lui ont donné la sagesse qui étonnait ses interlocuteurs.

Hommages Posthumes :

Après sa disparition, les hommages se multiplient : timbres et médailles à son effigie, rues et établissements scolaires baptisés de son nom, bustes et plaques commémoratives aux endroits où il avait laissé son empreinte.

Citons par exemple au plus près de chez nous :

- École Robert Schuman à Creutzwald près de la gare
- Sa maison à Scy-Chazelles devenue musée
- Hôpital Schuman à Vantoux (entrée de Metz) depuis 2013
- Le monument de l'Europe sur les hauteurs de Bérus avec une plaque portant les noms des pères fondateurs de l'Europe : Adenauer - Bech - De Gasperi - Schuman - Spaak
- Le tout nouveau Centre de congrès du Grand Est : Metz Congrès porte son nom, il a été ouvert en septembre 2018.



Timbre français de 1975 émis pour le 25^e anniversaire de la déclaration du 9 mai

Sites Internet :

<http://www.robert-schuman.com>

Documents Généraux :

1 - Robert SCHUMAN - Pour l'Europe

Éditions Nagel - 1963 - 209 p.

2 - Christian PENNERA - Robert Schuman, la jeunesse et les débuts en politique

Éditions Pierron - 1985 - 328 p.

3 - Raymond POIDEVIN

Robert Schuman homme d'État

Imprimerie Nationale - 1986 - 520 p.

4 - René LEJEUNE

Robert Schuman, une âme pour l'Europe

Éditions Saint Paul - 1986

5 - René LEJEUNE

Robert Schuman Père de l'Europe

Éditions Fayard - 2000 - 254 p.

6 - François ROTH

Robert Schuman du Lorrain des frontières au Père de l'Europe

Éditions Fayard - 2008 - 656 p.

7 - Margriet KRIJTENBURG

L'Europe de Schuman, ses racines

Éditions des Paraiges - 2013 - 221 p.

8 - Fondation Robert Schuman

<http://www.robert-schuman.eu/fr/>

■ Bon à savoir

	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT	VALIDITÉ
Carte nationale d'identité (consulter la plaquette, ou le site : service-public.fr, rubrique : Papiers- citoyenneté).	Guichet équipé pour recevoir les demandes (s'adresser dans votre mairie pour liste). Le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.	- Pré-demande à faire en ligne en créant un compte sur le site sécurisé de L'ANTS (agence nationale des titres sécurisés). - Pour les personnes ne disposant pas de connexion internet, la pré- demande peut se faire en mairie. - Finaliser la demande dans une mairie équipée du nouveau dispositif, muni du numéro de la pré-demande et des pièces justificatives.	Gratuit (25 € en timbre fiscal pour perte ou vol)	15 ans (adultes) 10 ans (mineurs)
Passeport	Même procédure que pour la carte nationale d'identité	Se renseigner auprès d'une mairie équipée du nouveau dispositif ou consulter le site : service-public.fr, rubrique : Papiers - citoyenneté.	Majeurs : Timbre fiscal à 86 € Mineurs : Timbre fiscal à 17 € pour les moins de 15 ans et 42 € de 15 à 17 ans	10 ans (adultes) 5 ans (mineurs)
Extraits d'actes : naissance mariage décès	Mairie du lieu de l'événement. Acte de décès également en Mairie du dernier domicile.	1 enveloppe timbrée avec nom et adresse en cas de demande écrite. Y joindre une copie d'une pièce d'identité.	Gratuit	
Inscription listes électorales	• Mairie de Ham • à partir du 1 ^{er} janvier 2019 via « Mon service public » également	- carte d'identité ou passeport en cours de validité - 1 justificatif de domicile récent	Gratuit	

■ Liste des assistantes maternelles agréées à Ham-sous-Varsberg

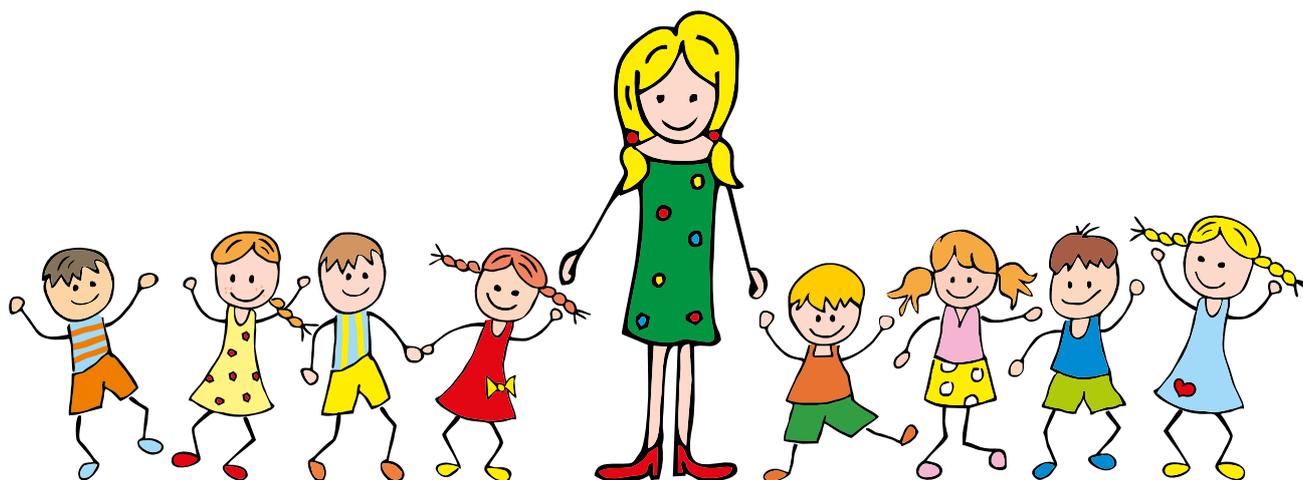
NOM PRÉNOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	CAP. D'ACCUEIL
ACCARDO Eleonore	6, rue de Caen	03 87 82 68 83	2
BAU Sophie	10, chemin des Corbeaux	06 81 24 68 24	2
BERSWEILER Linda	9, rue de la Forêt	07 78 42 22 55	2
BERTRAND Cindy	38bis, rue de la Gare	03 87 04 14 78 - 06 48 80 65 92	3
BUMB Gabrielle	42, chemin des Corbeaux	03 87 82 24 70 - 06 20 97 45 57	2
CALABRESE Annabelle	21, rue de Varsberg	06 29 24 23 46	4
CRUSEM Claudine	13, rue des Tulipes	03 87 82 55 83 - 06 21 51 76 48	3
DECKER Marie Claude	74, rue de la Gare	03 87 82 00 74	4
FROELIGER Audrey	8, rue principale	07 82 41 74 97	2
GOERGEN Sandy	19, rue des Tulipes	03 87 81 76 45 - 06 80 95 85 20	3
HERZOG Viviane	119, rue de Ham	07 69 32 44 60	3
KOSMAC Elise	5, rue de la Forêt	06 37 44 62 20	4
MULLER Mireille	23, impasse des Champs	03 87 82 37 93 - 06 77 14 70 46	4
OURAGHI Saliha	56, chemin des Corbeaux	03 87 04 20 51 - 06 08 16 50 68	2
SAMOTYJ Claudine	88, rue de Guerting	03 87 04 23 92 - 06 81 80 61 15	4
SCHERER Marie Anne	1, impasse des Jacinthes	06 32 95 69 78	2
SUZON Alicia	6b, rue de Lorraine	06 85 21 78 00	3
WEISSREINER Sabah	4, rue de Diesen	03 87 82 51 01 - 06 47 24 67 84	2

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Au bonheur des Tout P'tits
10, rue de Varsberg
Tél. : 03 57 42 03 16

BISCHOFF Sandra
LAUBU Angélique
MARSALA Sylvie
TCHEIR Sabrina

Capacité d'accueil : 16



■ Autorisations d'urbanisme

1) Dossiers soumis à l'instruction de la CCW

Selon la nature de votre projet d'urbanisme, le type d'autorisation peut différer. Il existe 5 types d'autorisations : le permis de construire, le permis d'aménager, le permis de démolir, la déclaration préalable, le certificat d'urbanisme.

Pour savoir quel formulaire utiliser pour votre projet, vous pouvez vous renseigner en mairie ou consulter directement le site : service-public.fr rubrique : logement, puis construction.

Une notice explicative est disponible pour chaque type de formulaire. Toute demande d'autorisation d'urbanisme est téléchargeable et peut être remplie en ligne sur ce site.

Le dossier ainsi constitué est à déposer en mairie pour instruction.

Ne pas omettre de budgéter LA TAXE D'AMÉNAGEMENT (TA)

2) Autorisation ne nécessitant pas l'instruction de la CCW

Une autorisation de travaux est à demander en mairie pour tous les autres cas ne nécessitant pas l'intervention de la CCW.

Exemple : Construction de murets, clôtures, ravalement de façades, travaux sur toitures etc...

Un dossier est à joindre avec la description des travaux envisagés, accompagné de photos et de plans

■ Reconstitution de la nappe dans le bassin houiller

La commune étant impactée par la reconstitution de la nappe, un plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) est en cours d'élaboration. Dans l'attente de ce PPRI, des prescriptions recensées dans un Porter à Connaissance (PAC) sont à appliquer. Ce Porter à Connaissance est consultable en Mairie ou sur le site Internet de la commune. La municipalité veillera à ce que l'État prenne ses responsabilités en mettant en place les mesures compensatoires nécessaires afin qu'aucune habitation n'ait les pieds dans l'eau.

■ Avis aux entreprises souhaitant œuvrer pour la commune

La municipalité informe les chefs d'entreprises que, pour les travaux d'investissement que la commune entreprendra (exemple : réhabilitation de la salle paroissiale - travaux subventionnés par l'État et/ou le département et/ou la communauté de communes), un cahier des charges sera réalisé ainsi qu'un appel à la concurrence, selon les règles fixées par l'Administration (codes des marchés publics).

Cet appel d'offres sera affiché en mairie et publié dans un journal d'annonces légales ainsi que sur le site internet et la page Facebook de la commune. Une commission d'appel d'offres, composée d'élu, du receveur municipal, souvent d'un assistant en maîtrise d'ouvrage, d'un maître d'œuvre et parfois même d'un agent de la répression des fraudes, se réunit à l'issue de la date limite de dépôt des dossiers, afin de sélectionner en toute concertation et en toute transparence les entreprises les « mieux disantes » susceptibles de gagner le marché.

Par ailleurs, quand il s'agit de budget plus restreint, notamment de travaux de fonctionnement (entretien divers, coupe ou élagage d'arbres, traiteur, fleurs, réparation de véhicules, achats carburants et autres fournitures), les entreprises et commerces de proximité sont sollicités en priorité, aucun appel d'offres n'étant exigé.

Plusieurs devis sont néanmoins demandés pour comparer les tarifs.



TRAVAUX DU WARNDT SARL
Terrassement - Aménagement - Drainage - Démolition
Empierrement - Chemin - VRD - Dessouchage - Espaces Verts

Richard 06 10 01 25 10
David 07 50 86 06 50
Roland 06 87 38 39 54

5 rue des Vergers
57220 BOUCHEPORN
travauxduwarndt@icloud.com



Ets BOURG Erwin
L'HOPITAL
65 rue de Carling 57490 L'HOPITAL

VENTE et SAV
MATÉRIEL ESPACES VERTS ET BUCHERONNAGE

Votre spécialiste **ROBOTS**

ELITE
METESIA
Outils WOLF

03.87.93.55.40 Sarl.bourg@wanadoo.fr



Storck J.B.
CHARPENTE • COUVERTURE
• ZINGUERIE • ISOLATION
• RÉPARATION

ISOLATION DES COMBLES

ENTREPRISE LOCALE

DEVIS GRATUIT !

Votre ISOLATION À :
• Selon condition
• Demandez votre étude gratuite !
Exemple de prix pour 100m² - Toit de terre
craillie 22cm 8/10 - 8/10

1, rue St Flour
CREUTZWALD

03 87 93 55 12 - 06 85 44 01 51
www.storck-jb.fr • storck@cegetel.net

PRIME ÉNERGIE CEE AVEC NOTRE PARTENAIRE



PHARMACIE du LION
Pierre-Emmanuel CHÂTOR
Docteur en Pharmacie

10, rue de Creutzwald
57880 HAM-SUR-JARBERG
Tél : 03 87 93 06 38 Fax : 03 87 82 63 35

Lundi au Vendredi
8h30-12h / 14h-19h
Samedi
8h30-12h

Mail : pharmaciedulion57880@gmail.com

Guide des services

MAIRIE

3, rue du Ruisseau **Tél. : 03 87 29 86 90 - fax : 03 87 29 86 94**
maire@hamsousvarsberg.fr - contact@hamsousvarsberg.fr
Ouvertures : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, fermée le mercredi après-midi. Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
Personnel administratif : M. Sébastien Metzger, Mme Christine Thil, Mme Sylvie Messaoudi, M. Michaël Bayart

Permanence du Maire : Lundi et jeudi de 17h à 18h

POSTE

10, rue de Ham **Tél. : 03 87 29 87 35 - 03 87 29 87 36**
Horaires d'ouverture des guichets :
Lundi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h
Mardi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h
Mercredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h
Jeudi de 8h45 à 12h - fermé l'après-midi
Vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h
Samedi de 8h45 à 12h - fermé l'après-midi

GENDARMERIE

18, Rue de Longeville - Creutzwald **Tél. 03 87 93 00 02**

MÉDECINS

Dr Gustave ROLLES **Tél. dom. : 03 87 93 27 21**
19, rue de Ham **Tél. cabinet : 03 87 93 43 61**
Consultations : mardi, jeudi et samedi de 8h à 12h, lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h.
Dr Aline FENDEL **Tél. cabinet : 03 87 90 17 78**
1, rue Georges Bizet
Consultations : Lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 11h00 et l'après-midi de 13h30 à 17h00. Mardi et jeudi de 8h00 à 11h00
Fermé le mardi, jeudi et samedi après-midi

CENTRE DE SANTÉ FILIERIS (ouvert à tous) 127 rue de Ham, regroupant les consultations :

Dr David Le QUANG **Tél. dom. : 03 87 90 15 32**
127, rue de Ham **Tél. cabinet : 03 87 93 12 43**
Consultations : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h, mercredi de 14h à 16h. Samedi de 8h à 11h : consultation de garde à Falck, 1, rue de la Gare ou Creutzwald, 66, rue de la Gare.
Dr Nathalie COURBION, médecin généraliste **Tél. : 03 87 93 05 62**
ainsi que des soins infirmiers en cabinet et à domicile réalisés par **Mme FAUCONNIER** **Tél. : 03 87 81 47 65**

KINÉSITHÉRAPEUTE

Mme Alexandra HILT **Tél. cabinet : 03 87 90 17 93**
12, rue de la Gare
Consultations : lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h

DENTISTE

Dr Peter SCHMIDT **Tél. : 03 87 82 24 78**
117, rue de Ham. Consultations : sur RDV le jeudi et samedi matin, de 15h à 19h le lundi, mercredi et vendredi. Mardi de 9h à 12h

INFIRMIÈRE DU RÉGIME GÉNÉRAL

Mlle Valérie LOSSON **Tél. : 03 87 82 56 01**
26A, rue de Boulay. Consultations : tous les jours à 17h.

PHARMACIE DU LION

10, rue de Creutzwald **Tél. : 03 87 93 06 38**

AMBULANCES THIERRY

107, rue de Creutzwald **Tél. : 03 87 93 01 60**

TAXIS

THIERRY, 107, rue de Creutzwald **Tél. : 03 87 82 37 52**
KIN, 23 rue de Ham **Tél. : 03 87 93 00 41**
Christophe ARMAN **Tél. : 06 40 69 06 12**

TRÉSORERIE DE CREUTZWALD

47, rue de la Gare - 57150 CREUTZWALD
Lundi, Mardi, Jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-16h00. Mercredi et Vendredi : 8h30-12h00. Fermé Mercredi après-midi et Vendredi après-midi
Impôts **Tél. : 03 87 82 81 90**
Collectivités locales **Tél. : 03 87 82 81 91**
Standard **Tél. : 03 87 82 41 08**

PERMANENCES CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Mairie de Creutzwald - place du Marché - Mercredi, de 9h à 11h30 et de 14h à 16h

FORMULAIRES ADMINISTRATIFS

Télécharger les formulaires administratifs : **www.service-public.fr**

CONSEILS GRATUITS ÉNERGIE

La CCW a adhéré à l'EIE (Espaces Info Energie).
Un point conseil existe à Morhange dont voici les coordonnées.
Communauté de Communes du Centre Mosellan **Tél. : 03 87 86 46 62**
2, rue de Pratel - 57340 Morhange
Mail : eie.mosellecentre@free.fr
Accueil : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Permanences de proximités. **Contact : 03 87 86 46 62**

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉS POUR PERSONNES À AUTONOMIE RÉDUITE

AAPA du BHL "Sortir en 57"
14, rue Maurice Barres - 57803 Freyming Merlebach **Tél. 03 87 90 55 66**
E-mail : sortir57@aapa-bhl.fr

PSYCHOLOGUE

Evelyne BALTZ, 12 rue de Guerting **Tél. 06 61 74 86 05**

TÉLÉPOINTS

Accéder à son solde de points du permis de conduire : **https://www.telepoints.info**
Stage de récupérations de points (proche de Ham) : **http://www.stage-recuperation-points.com/stage-ham-sous-varsberg-57880/proche**

GARDE FORESTIER

Jeanne ERNY **Tél. : 06 16 30 72 94**

EDF - GDF - ENEDIS

EDF Renseignements : **0 810 040 333** - Dépannage : **0 810 333 057**
GDF Renseignements : **0 810 800 801** - Dépannage : **0 810 433 057**
ENEDIS Gestionnaire du réseau de distribution d'électricité **www.enedis.fr**
Le compteur Linky **www.fournisseurs-electricite.com/guides/compteur/linky**
Les informations sur l'agence de Ham-sous-Varsberg
https://selectra.info/demenagement/annuaire/moselle/ham-sous-varsberg

NUMERICABLE, ENES, AGATEIA

NUMERICABLE
Service client (de 8h00 à 22h00) : **3990**
ENES (Fibre Optique FTTH) **www.enes.fr/Creutzwald/Particuliers/Internet.html**
AGATEIA (Fibre optique FTTH)
www.agateia.com - 08 0514 0514 Numéro vert : appel gratuit

SERVICE DES EAUX DE VARSBERG ET HAM-SOUS-VARSBERG

Tél. : 03 87 93 06 72 - Tél. Port. : 06 80 06 14 62

SERVICE ASSAINISSEMENT

Smiasb (Syndicat intercommunal d'assainissement sud de la Bisten).
Ce syndicat gère l'assainissement collectif des communes suivantes :
Ham-sous-Varsberg, Guerting, Varsberg, Bisten, Porcelette et Diesen.
Adresse : Rue de Carling, BP 20038 - 57 150 Creutzwald

CORRESPONDANT R.L.

Courriel **journalrl@gmail.com**

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Lundi et samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h30
Mardi au vendredi de 13h30 à 18h30

ÉCOLES

Maternelle « Les Genêts »	Route de Creutzwald	Tél. : 03 87 82 19 08
Maternelle « Les P'tits Loups »	Rue de la Forêt	Tél. : 03 87 93 08 36
Primaire « Anne Frank »	Rue Principale	Tél. : 03 87 82 00 54
Primaire « Les Genêts »	Route de Creutzwald	Tél. : 03 87 93 07 18
Collège « Bergpfad »	Rue des Roses	Tél. : 03 87 50 11 30

■ SALLE SOCIOCULTURELLE

Tél. : 03 87 82 62 88

■ PAROISSES

HAM CENTRE

Abbé Piotr Szuflika Horaires : <http://notredamehouve.free.fr>

Tél. : 03 87 04 23 36

CHRIST ROI

Abbé David Meyer david.meyer0181@orange.fr

Tél. : 03 87 93 00 27

Horaires : <http://creutzwald.catho.free.fr> Permanences : samedi de 10h30 à 11h45

■ MAM (Maison d'Assistants Maternelles)

10, rue de Varsberg

Tél. 03 87 42 03 16

■ MICRO-CRÈCHE

1, rue Georges Bizet

Tél. 03 87 83 02 58

■ CRÉDIT MUTUEL

27A, rue de la Gare

Tél. 0 820 820 416

Horaires d'ouverture : Mardi : 8h30 - 12h00 et 13h45 - 18h00 / Mercredi : 8h30 -

12h00 et 13h45 - 18h00 / Jeudi : 9h30 - 12h00 et 13h45 - 18h00

Vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h45 - 18h00 / Samedi : 8h30 - 12h00

■ CHAMBRES D'HÔTES

M^{me} Audrey Muller, 1 rue Principale - Dourd'hal à Saint-Avold.

Tél. : 03 87 92 16 53 ou 06 75 37 21 23. Capacité d'accueil : 1 à 2 personnes.

M^{me} Antoinette Petitjean, 49 rue Principale - Dourd'hal - à Saint-Avold.

Tél. : 03 87 92 73 60 ou 06 76 86 09 12

Capacité d'accueil : 4 + 1 personnes. (2 chambres)

M. Nicolas Schweitzer, 36 rue Principale - Dourd'hal - à Saint-Avold

Tél. : 03 87 92 11 96 ou 06 71 63 04 19

Capacité d'accueil : 2 + 1 personnes. (1 chambre).

Gîte rural de Guerting, 2 chemin Ferme Saint-Nicolas à Guerting

Tél. : 03 87 37 57 63 ou 03 87 37 57 69. Maison forestière pouvant accueillir jusqu'à 10 personnes et possédant le label Tourisme et handicap.

M. Martin Zimmermann, 16 rue de Boulay à Niedervisse.

Tél. : 03 87 57 30 75 ou 06 22 91 72 76. Capacité d'accueil : 6 personnes.

M. Marc Nadler, 6 rue Geisberg, à Varsberg.

Tél. : 08 79 39 25 23 ou 06 74 78 52 48. Capacité d'accueil : deux gîtes de 5 personnes. Label Tourisme et handicap.

■ APRÈS-MINE

Adresse : Préfecture de la Moselle - Direction de l'environnement et du développement durable - Bureau de l'après-mine

9 Place de la Préfecture - BP 71014 - 57034 Metz Cedex 1

Tél. (n° vert) du Département de prévention et de sécurité minière :

0800 105 909

Courriel : degats-miniers-bassin-houiller@moselle.pref.gouv.fr

■ CONCILIATEUR A CREUTZWALD

M. Robert Trusch et Mme Jocelyne Schneider reçoivent les plaignants.

Jocelyne Schneider : 2^e et 4^e mercredi du mois de 9 à 11 H 00

Robert Trusch : 1^{er} et 3^e jeudi du mois de 10 à 12 H 00.

À Creutzwald : Antenne de justice - 12, rue du Général Cochois

■ ANTENNE DE JUSTICE ET DU DROIT DE CREUTZWALD

• PERMANENCES SANS RENDEZ-VOUS

DUOVIRI : le 1^{er} et 3^e mardi de chaque mois de 14h à 16h30

CONCILIATEUR DE JUSTICE : le 1^{er} et 3^e jeudi de chaque mois de 10h à 12h

• PERMANENCES AVEC RENDEZ-VOUS

AVOCAT : 2^e et 4^e samedi du mois de 9h à 12h - Tél. : 03 87 81 89 89

CRESUS : mercredi de 14h à 16h - Tél. : 06 08 21 43 08 (lun. au ven. de 10h à 12h)

ADIL57 : Tél. : 03 87 86 46 62

POINT D'ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES ET PARENTS : Tél. : 03 87 85 69 12

SERVICE ACCUEIL ET SOINS DU CMSEA : Tél. : 03 87 88 53 79

■ LOGEMENTS SOCIAUX, ETS LOGIEST

LogiEst - Agence de Saint-Avold - 13, avenue Georges Clemenceau

57500 SAINT-AVOLD - Tél. : 09 77 42 57 57 - <http://www.logiest.fr>.

NUMÉROS D'URGENCES

SAMU	15
Sapeurs-pompiers	18
Police secours	17
Centre anti-poison	03 83 22 50 50 (NANCY)



Menuiserie - Agencement

Extérieur & Intérieur

Votre spécialiste ALU / BOIS / PVC







Vous avez un projet ? Neuf ou Rénovation

Pour une étude personnalisée et gratuite, contactez-nous.

Et découvrez notre rapport qualité prix !

2, rue Saint-Nazaire - 57150 CREUTZWALD

Tél. : 03 87 93 75 48 - Fax : 03 87 90 28 17

Portable : 06 07 25 54 63

E-mail : info@vp-menuiserie.com

www.vp-menuiserie.com



Naissances



■ Naissances

AMARIR Adam.....	12/12/2017	FILLIUNG Lily.....	08/06/2018
DAUB WILMOUTH Roxane.....	15/12/2017	DOLISY Maude	12/07/2018
BAROTH Louis	26/12/2017	VINCENT Louane	17/07/2018
AHR Lias.....	02/01/2018	ALBRECHT FEDERICO Aria.....	20/07/2018
PIRAS Andrea.....	23/01/2018	LECUONA Gabin.....	09/09/2018
CHURKA Léa	11/02/2018	LEMDIMIGH Hana	13/11/2018
JUNGHEN Giulia	16/03/2018	WANNESSON Alice	26/11/2018
MARGEOTTE Jules.....	19/03/2018	ALBRECHT Simon.....	27/11/2018
ROFFÉ Léonie	08/04/2018	ALBRECHT Charlie	27/11/2018
NICOLAUS Mila.....	11/05/2018	HENRY Amy.....	28/11/2018
MULLER Chloé.....	22/05/2018	MENGER Lucie.....	28/11/2018
HARTER-CHUDZIK Nina.....	06/06/2018		

Mariages



■ Mariages

BOIS Patrick et DUPONT Nicole.....	20/01/2018	BOUTOU Martin et WORMS Melissa.....	08/09/2018
BRUNETTI Giuseppe et DILLENSCHNEIDER Laurence	31/03/2018	MOLON Samuel et STASIUK Mélissa	15/09/2018
MENNINGER Mickaël et KMIEZ Cassandra	19/05/2018	MENARD Pierre et DE MAESTRI Sophie	29/09/2018
HAAS Pierre et STERLÉ Sandra	09/06/2018	BUCHI Cédric et WITTMANN Anael.....	05/10/2018
MAUER Martial et BURTART Brigitte	28/06/2018		

Décès



■ Décès

MASCHINO Erich	18/12/2017	RAYER René	12/08/2018
KIEFFER Jean-Paul	27/12/2017	MAYER Remy	14/08/2018
GLAVAC née FRITSCH Fabienne	07/02/2018	PARENT Jacques	16/09/2018
CALDERON VALERO Juan-Manuel	12/02/2018	BOURGEOIS née HOYOS-IBANEZ Jasmine	04/10/2018
SCHUFF née SPITZ Marie.....	19/02/2018	BOURGEOIS Jean-Marc.....	04/10/2018
SKRABER Erich.....	26/03/2018	ROBINET née POSSOVER Marie Marthe	21/10/2018
ROLLES née TRIBOUT Marie Josette	27/03/2018	ROSIO Jean-Marie	08/11/2018
WEINLAND née FRÖLIGER Monique.....	27/04/2018	SCHMITT Raymond	10/11/2018
SCHILZ née METZELER Josette	28/05/2018	LAHNIMI née CHASTI Zineb	13/11/2018
GLAVAC née LAGRANGE Marie	21/06/2018	OLIER Hubert.....	13/11/2018
TONNELIER née GRUNHERTZ Michèle.....	26/07/2018	HARTER-CHUDZIK Stéphane	27/11/2018
MULLER Robert	31/07/2018		

■ Félicitations aux doyens de Ham

Anne DOURSTER, 98 ans et demi
Jean MULLER, 97 ans et demi



Anne DOURSTER,
la doyenne de Ham.



Jean MULLER,
le doyen de Ham.



■ Anniversaires

OLIER née SPITZ Félicie	12/04/1928
PROVOST née JAGER Florentine	07/06/1928
SCHMITT Clément	05/09/1928
HERNJA née ALBRECHT Alice	31/10/1928
GRZEGORCZYK Aloise	18/12/1928



Félicie OLIER



Florentine PROVOST



Clément SCHMITT



■ Anniversaires de mariage

NOCES DE PLATINE

- HERNJA Mirko et ALBRECHT Alice

NOCES DE DIAMANT

- ULMER François et MULLER Jacqueline
- DECKER René et BOCK Claire
- BEGER Paul et BEHR Anna
- RESLINGER Lucien et JAGER Solange
- DORKEL Albert et BATT Georgette
- AUBERTIN Théodore et DECKER Paulette
- TERZYK Jean et LARCHER Marie Louise



ASANOVIC Ugljesa et ZMIKO Djuka



MULLER Alphonse et SUM Anne-Marie



DECKER René et BOCK Claire



DORKEL Albert et BATT Georgette



ULMER François et MULLER Jacqueline



BIRCK Joseph et HIEGEL Marie Eugénie

NOCES D'OR

- ASANOVIC Ugljesa et ZMIKO Djuka
- KOT Henri et ADIER Marlène
- THOMAS René et WEBER Yvonne
- WEBER Marcel et NICOLAY Chantal
- JOESSEL René et RADOJEWSKI Arlette
- SCHNEIDER Claude et ALBRECHT Marie-Rose
- BIRCK Joseph et HIEGEL Marie Eugénie
- HUMBERT Jean et DILINGER Liliane
- STOSSE Célestin et BECKER Marie-France
- MULLER Alphonse et SUM Anne-Marie
- FABICK Jean Paul et BRACH Denise
- KEPKA Léon et BLUNTZ Nicole



FABICK Jean Paul et BRACH Denise



HUMBERT Jean et DILINGER Liliane



THOMAS René et WEBER Yvonne



JOESSEL René et RADOJEWSKI Arlette



■ Pacs, en mairie de Ham

8 PACS ont été conclus en mairie au courant de l'année 2018.
Toutes nos plus sincères félicitations aux heureux couples !

Parmi eux : HAHN Charlène et SIMON Gaëtan



*Le maire, les adjoints, les conseillers,
les membres du comité de rédaction
vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.*



Les Seniors de Flam vous souhaitent de Joyeuses Fêtes !

